



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite d'Etat à Luxembourg de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne du 9 au 11 juillet . . .	1
La visite officielle de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, au Mexique	12
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, devant l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies à New-York le 24 juillet	15
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 26 août	17
Luxembourg, International Financial Center Discours de Monsieur Ernest Muhlen, Secrétaire d'Etat, prononcé à Luxembourg le 19 septembre 1980	21
Les Mayrisch, l'apport et le rayonnement européen d'une famille luxembourgeoise	23
L'ouverture de la session parlementaire 1980/81	24
L'inauguration de la 37 ^e Foire de Luxembourg .	25
La Journée de Commémoration nationale à Luxembourg	29
Nouvelles diverses	30
Chambre des Députés	36

5/80

Juillet-Août-
Septembre-Octobre 1980

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Bulletin de documentation

La Visite d'Etat à Luxembourg de Leurs Altesses Royales le Roi et la Reine d'Espagne du 9 au 11 juillet 1980

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne firent une visite officielle à Luxembourg du 9 au 11 juillet 1980.

Cette visite d'Etat a connu un grand succès populaire. Partout dans le pays, que ce soit à Luxembourg-Ville, à Esch-sur-Alzette ou à Echternach, Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne furent spontanément et très chaleureusement acclamés par la foule.

Le long des parcours empruntés à pied dans les diverses villes pavoisées aux couleurs espagnoles et luxembourgeoises, la population était venue pour saluer les Souverains espagnols qui, très souriants, répondirent par des gestes de la main à l'hommage qui leur fut rendu par la population luxembourgeoise.

LA JOURNÉE DU 9 JUILLET

Leurs Majestés le Roi et la Reine furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Une batterie d'artillerie de l'Armée luxembourgeoise tira une salve d'honneur de 21 coups de canons.

Après la présentation de Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, et des membres de la suite luxembourgeoise par Leurs Altesses Royales, Leurs Majestés présentèrent à Leurs Altesses Royales les membres de la suite espagnole. Le Roi et le Grand-Duc passèrent ensuite en revue un détachement d'honneur de l'Armée.

Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc présenta à la Reine et la Grande-Duchesse présenta au Roi les personnalités luxembourgeoises venues les accueillir à l'aéroport, à savoir: Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés; Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat; le D^r Camille Ney, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture; Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie; Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances; Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics; Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale; Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur; Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire

d'Etat aux Finances; Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères; Monsieur François Goerens, Président du Conseil d'Etat; Monsieur Etienne Klein, Président de la Cour Supérieure de Justice; Monsieur Léon Liesch, Procureur Général d'Etat; Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg; le Colonel François Welfring, Commandant de l'Armée; Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de la Commune de Niederanven; Monsieur Edouard Jené, Commandant en Chef de l'Aéroport.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent le Roi et la Reine lors de la visite officielle: Son Excellence Monsieur Marcelino Oreja, Ministre des Affaires Etrangères, et Madame Oreja; Son Excellence le Marquis de Mondéjar, Chef de la Maison de Sa Majesté le Roi, et la Marquise de Mondéjar; Son Excellence Monsieur José Luis Los Arcos y Elio, Ambassadeur d'Espagne, et Madame Los Arcos; le Lt.-Général D. Joaquin Valenzuela, Chef de la Maison Militaire de Sa Majesté le Roi; le Général Don Sabino Fernandez-Campo, Secrétaire Général de la Maison de Sa Majesté le Roi; Don Juan Duran-Loriga, Directeur Général pour l'Europe au Ministère des Affaires Etrangères; le Comte de Montefuerte, Chef du Protocole de la Maison de Sa Majesté le Roi; le Colonel Don Manuel Blanco, Chef du Service de Sécurité de la Maison de Sa Majesté le Roi; le Capitaine de Frégate Don Fernando Poole, Aide de Camp de Sa Majesté le Roi; le Commandant Don Agustin Munoz-Grandes, Aide de Camp de Sa Majesté le Roi; le Commandant Angel Lobo; Monsieur Ricardo Martí Fluxà, 1^{er} Secrétaire au Cabinet de M. le Ministre des Affaires Etrangères; le Docteur Alberto Salgado, Médecin de Sa Majesté le Roi.

Son Excellence Monsieur José Luis Los Arcos y Elio, Ambassadeur d'Espagne au Luxembourg, fit ensuite la présentation des membres de son ambassade.

Le cortège officiel quitta l'aéroport pour le Palais grand-ducal, où Leurs Majestés le Roi et la Reine furent salués à leur descente de voiture par le Maréchal de la Cour, Monsieur Guy de Muyser.

Un déjeuner intime fut offert au Palais par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Leurs Majestés le Roi et la Reine, tandis qu'un déjeuner réunissait au Ministère des Affaires

Etrangères Leurs Excellences Monsieur Marcelino Oreja et Monsieur Gaston Thorn, accompagnés de leurs épouses.

Au début de l'après-midi Sa Majesté le Roi d'Espagne, accompagné de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, se rendit au Monument de la Solidarité Nationale où les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'Armée. Le Roi fut accueilli par Monsieur René Konen, Ministre de la Fonction Publique et des Travaux Publics, en remplacement de Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, retenu à l'étranger, et par le Colonel François Welfring, Commandant de l'Armée.

Le Souverain espagnol déposa une couronne de fleurs devant le Monument de la Solidarité Nationale et après l'exécution de la «Sonnerie aux morts», Sa Majesté ranima la Flamme du Souvenir. Le Roi, accompagné de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et de Monsieur le Ministre René Konen, pénétra dans la cour intérieure du Monument pour y signer le Livre d'Or.

A sa sortie du Monument et après l'exécution des hymnes nationaux par la musique militaire, Monsieur le Ministre René Konen présenta à Sa Majesté le Roi les représentants des Associations Patriotiques, notamment le Conseil National de la Résistance, l'Union des Mouvements de Résistance, la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques, l'Association des Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies, l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois, la Fédération des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme, le Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois, le Groupement des Insoumis Armée Secrète, l'Association des Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française, la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945 et l'Association Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et des Invalides.

Avant de regagner en cortège officiel le Palais grand-ducal, Sa Majesté le Roi, accompagné de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, se rendit à la Cathédrale Notre-Dame où il fut accueilli par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, et Monsieur Nicolas Wirtz, Curé de la paroisse de Notre-Dame. Sa Majesté le Roi visita la Cathédrale et se recueillit en prière devant la statue de la Sainte-Vierge, Consolatrice des Affligés.

Peu de temps après, Leurs Majestés le Roi et la Reine, ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent en cortège officiel jusqu'à l'entrée du grand passage situé rue du Curé pour y être accueillis par Madame le Bourgmestre Colette Flesch, entourée des échevins de la Ville de Luxembourg, Messieurs Léon Bollendorff, Georges Margue, Camille Hellinckx, Jean Goedert et Camille Polfer, ainsi que le Secrétaire Général de la Ville, Monsieur Henri Beck.

Leurs Majestés le Roi et la Reine, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-

Duchesse, traversèrent la place Guillaume à pied vers l'Hôtel de Ville, très applaudis par la population. La réception offerte en l'honneur des Souverains eut lieu dans la grande salle des fêtes, en présence d'une nombreuse assistance qui acclama longuement les Souverains espagnols.

Les enfants des crèches municipales offrirent des fleurs à Sa Majesté la Reine et à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse. Après s'être arrêtés sur le palier supérieur du grand escalier pendant l'exécution des hymnes nationaux, joués par la musique des services industriels de la Ville, les Souverains espagnols, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, pénétrèrent dans la salle aux sons de la sonnerie d'accueil, interprétée par les élèves du conservatoire de musique.

Après la présentation des conseillers municipaux, Madame le Bourgmestre prononça l'allocation de bienvenue à laquelle Sa Majesté le Roi répondit.

Le programme musical avait été confié à la société «Le Madrigal de Luxembourg», très applaudi par l'assistance.

Madame le Bourgmestre remit ensuite au Souverain espagnol comme cadeau de la Ville de Luxembourg un album richement illustré, retraçant l'histoire de la capitale. La cérémonie fut clôturée par la signature du Livre d'Or de la Ville de Luxembourg.

Accompagnés d'une suite restreinte, Leurs Majestés le Roi et la Reine, ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent une exposition historique intitulée «Les Rois d'Espagne et Ducs de Luxembourg», réalisée grâce au concours des Archives nationales du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Etat espagnol, qui avait eu l'obligeance, à l'occasion de la visite d'Etat à Luxembourg, de prêter à nos Archives Nationales le Codex Aureus Escorialensis, composé en l'an 1046 par les moines de l'abbaye d'Echternach.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées lors de la réception à l'Hôtel de Ville par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et par Sa Majesté le Roi d'Espagne:

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Majesté.

La population de la capitale du Grand-Duché – dont j'ai l'honneur d'être ici le porte-parole – Vous accueille avec Sa Majesté la Reine dans un esprit de sympathie et de liesse parce que Votre venue dans notre ville évoque le souvenir d'un riche passé, en partie commun, et anime l'espoir d'une étroite collaboration future dans un cadre européen.

Y aurait-il en ce jour un symbole plus puissant que les Pyrénées pour représenter le poids du passé et l'espoir de l'avenir? Car nos efforts présents, principaux et communs, ne doivent-ils pas tendre à résoudre l'anomalie qui veut que vérité au deçà des Pyrénées soit erreur au delà et vice-versa?

Et saurions-nous trouver une solution plus apte et plus valable que celle que préconisent nos deux démocraties, c'est-à-dire de promouvoir, ensemble et avec persévérance, des deux côtés des Pyrénées, la réalisation d'une union sociale, économique et politique, forte et durable, dans un but de justice, de paix et de prospérité au service d'un monde meilleur à venir? Comme le constatait déjà José Ortega y Gasset, il y a tout juste cinquante ans, le temps travaille pour l'idée européenne.

Nombreux ont été au cours des siècles les efforts visant à effacer ces fameuses montagnes. Sous une forme militaire et par trop unilatérale, ils furent voués à l'échec. Ainsi un de Vos ancêtres — qui est aussi celui de notre Grand-Duc que j'ai l'honneur et le privilège de saluer ici aujourd'hui avec Madame la Grande-Duchesse — le Roi Soleil s'y était attaché. Il n'y réussit point et n'aboutit qu'à soulever une conflagration générale à la fin de laquelle le Luxembourg, entre autres, fut détaché de l'Espagne. Auparavant déjà, c'est dans l'Île des Faisans, au milieu des Pyrénées, qu'avait été portée la première atteinte à l'intégrité de l'aigrette du cimier des anciens comtes de Luxembourg.

A une époque très douloureuse et pas tellement éloignée, ces mêmes montagnes constituèrent un obstacle majeur sur le chemin le plus court qui menait alors de Luxembourg à Londres, où régnait un défenseur du droit et de la liberté, un descendant de Votre trisaïeule, la reine Victoria.

Par le jeu de la politique et des alliances dynastiques, le Luxembourg devait entrer dans l'histoire de l'Espagne avec le fondateur de la maison des Habsbourg d'Espagne et en sortir lorsque l'auteur de votre race y entra.

Les deux siècles qui se situent entre ces deux dates furent pour notre pays riches en événements heureux et malheureux.

D'une part, ils furent pour l'ancien Duché de Luxembourg et Comté de Chiné une période de calamités — les unes naturelles, les autres voulues par l'homme — dont la capitale provinciale et forteresse de Luxembourg se ressentait plus que toute autre.

Guerres continuelles entre l'Espagne et la France et une dite de Trente Ans mais qui pour nous en dura une dizaine de plus et réduisit des deux tiers la population. Famines, épidémies, incendies, accompagnés de procès de sorcellerie firent des milliers de victimes. Le pays était ravagé; plusieurs localités disparurent complètement; la capitale, deux fois détruite par le feu, risquait en plus d'être entièrement dépeuplée, lorsque, par miracle, les épidémies cessèrent.

C'est au cours de ces événements que nos ancêtres, sous la double menace de la peste et du canon, élurent la Sainte Vierge patronne et protectrice de la Ville d'abord, du pays entier ensuite, sous l'invocation de Notre-Dame, Consolatrice des Affligés.

Si l'impécuniosité notoire du Gouvernement gênait considérablement l'exécution des travaux publics les plus nécessaires, elle produisit, paradoxalement, à la Monnaie de Luxembourg quelques pièces

de très grande beauté. La lenteur administrative dont nous nous plaignons si volontiers aujourd'hui atteignait des sommets inégalés et fit, par exemple, que la rédaction du corpus juridique luxembourgeois de base, dit Coutumes Générales, ordonnée en 1531, prit 92 ans, ceci pour un opuscule de 65 pages.

Mais tout n'était pas ombre sous le règne du Souverain dans les Etats duquel le soleil ne se couchait jamais.

Dès sa naissance, en février 1500, et neuf mois avant même que son père Philippe le Beau, futur roi de Castille, ne fût venu dans notre ville pour y recevoir l'hommage des Luxembourgeois, Charles Quint avait été investi du titre de duc de Luxembourg. C'était symbolique de la volonté des successeurs de Philippe le Bon de maintenir leurs droits sur le duché.

L'empereur-roi-duc Charles dota le pays d'un Conseil provincial, à la fois Cour supérieure de justice et espèce de Conseil d'Etat qui exerçait, sous l'autorité du gouvernement de Bruxelles, l'administration du duché. Le Conseil provincial continua à siéger à Luxembourg jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, donnant ainsi aux Luxembourgeois le sentiment d'un traitement particulier de la part du Gouvernement central.

A l'heure espagnole, Luxembourg prit un essor considérable et connut de nombreuses transformations durables.

L'urbanisme, à ses débuts, crée le «Quartier Renaissance». Adam Roberti, baumaître de la ville, érige pour la Municipalité un «raethus» d'après des plans fournis de Madrid ou de Bruxelles. Cet Hôtel de Ville, aujourd'hui Palais grand-ducal, est non seulement considéré comme un des joyaux de la Renaissance espagnole en deçà des Pyrénées, mais il a été «pendant de longs siècles le centre de rayonnement de notre activité politique et administrative, le gardien et le symbole de nos libertés municipales, la cellule et le foyer de notre indépendance politique».

Les fortifications commencées par les Espagnols pour remplacer les murs d'enceinte moyenâgeux constitueront les fondements de ce qui sera plus tard la «Gibraltar du Nord» et doteront notre ville de sa silhouette caractéristique. Cette époque vit également la construction des premières casernes, au grand soulagement des bourgeois obligés jusque-là de loger les militaires chez eux.

Mais c'est au plan intellectuel et religieux que les innovations les plus importantes devaient intervenir.

Notons, outre l'introduction de l'imprimerie, les débuts de l'archéologie et de l'historiographie luxembourgeoises.

La société de Jésus, dont le créateur — faut-il le rappeler — fut un Espagnol, s'installe à Luxembourg et construit à deux pas d'ici un établissement d'enseignement qui prend la relève de celui fondé quatre siècles auparavant par les disciples de Saint Benoît. L'importance intellectuelle de ce collège demeure puisqu'il abrite aujourd'hui la Bibliothèque Nationale de Luxembourg.

L'ancienne église des jésuites est aujourd'hui devenue la Cathédrale de Luxembourg où Luxembourgeois et étrangers continuent à venir vénérer la Sainte Vierge, choisie au 17^e siècle, nous l'avons vu, comme patronne de la ville et du pays et aujourd'hui encore, habillée à l'espagnole.

Partout dans notre ville Vous rencontrerez des noms familiers, Philippe II, Monterey, Mansfeld, Louvigny. Sur les murs tout autour de la vieille ville. Vous verrez les échauguettes qu'en Luxembourgeois nous appelons les « tourelles espagnoles » et que nos compatriotes, avides de soleil, sont heureux de rencontrer sur la route des vacances jusqu'à l'extrême pointe de l'Espagne. Dans les rues Vous entendrez des accents venus de Votre pays, les voix de nos concitoyens espagnols, qui nous aident à construire le Luxembourg de demain et qui, avec leurs familles, trouvent ici, je l'espère, une seconde patrie.

Ainsi la boucle est bouclée entre le passé, le présent et l'avenir. L'histoire rejoint notre vie de tous les jours.

Majesté,

Nous voyons dans Votre présence et celle de Sa Majesté la Reine parmi nous, la confirmation de traditions communes et de liens historiques entre l'Espagne et le Luxembourg, le témoignage de Votre volonté d'ancrer Votre pays dans l'Europe en formation, le présage d'une amitié encore plus profonde entre nos deux pays.

Allocution de Sa Majesté le Roi d'Espagne

Madame le Bourgmestre,
Messieurs les Conseillers,

En répondant à votre aimable invitation, je veux vous remercier cordialement et sincèrement, au nom de la Reine et au mien, de l'accueil que nous a réservé la ville de Luxembourg que vous représentez si dignement et si honorablement.

Vous pouvez me croire quand je vous dis que pour la Reine et pour moi, cette rencontre avec cette vieille cité a constitué une satisfaction authentique et une expérience émouvante, car, par ses traditions, ses monuments, ses remparts, ses rues et même par certains modes de vie, elle nous parle à nous, Espagnols, éloquentement d'un passé commun.

L'exposition que vous avez eu la gentillesse d'accueillir, organisée par la Direction des Archives, et qui évoque la prestigieuse figure du Comte de Mansfeld, gouverneur pendant de longues années de ce qui était alors le Duché de Luxembourg au nom des rois d'Espagne, est un autre témoignage de la survivance dans les documents anciens et les parchemins des échos sentimentaux du passé. Remontant encore plus loin à travers les âges, j'ai eu le plaisir de voir que le Patrimoine National espagnol avait pu contribuer à cette résurrection des gloires d'antan en présentant à Luxembourg, même si ce n'est que pour quelques jours, le Codex Aureus, l'Evangélaire qui est conservé à la Bibliothèque de l'Escorial et qui est un exemple sans égal de ce que la dévotion et l'art

des moines bénédictins d'Echternach ont pu faire pour le prestige et l'éclat des bibliothèques européennes.

Je voudrais conclure en vous félicitant du développement splendide de cette ville de Luxembourg, où les traces du passé, restaurés avec amour, coexistent avec les signes d'un puissant essor financier qui fait augurer à la cité de hautes destinées dans l'Europe de demain.

Madame le Bourgmestre, Messieurs les Conseillers, je vous remercie.

En fin d'après-midi eut lieu au Palais grand-ducal la réception du Corps Diplomatique avec la présentation des chefs de mission résident à Luxembourg à Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne.

Dans la soirée un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, suivi d'une brillante réception au Palais grand-ducal.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Sa Majesté le Roi. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions:

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majestés,

C'est avec un plaisir tout particulier que la Grande-Duchesse et moi-même Vous souhaitons ce soir une très chaleureuse bienvenue. En effet, une longue et solide amitié existe entre nos familles, bien au-delà des anciens rapports de parenté entre nos Maisons.

Pour nos Gouvernements et pour nos peuples, Votre Visite d'Etat témoigne aujourd'hui des liens multiples entre nos pays et que nous entendons développer à l'avenir.

Dans l'histoire du Luxembourg, l'Espagne a joué un rôle déterminant durant les 16^e et 17^e siècles. Au sein des Pays-Bas, les destinées du Duché de Luxembourg étaient alors régies par Vos Souverains. Ce fut une époque particulièrement mouvementée, car notre continent était secoué par de tragiques affrontements politiques et philosophiques. Néanmoins, un sentiment d'appartenance à des traditions et à un passé commun nous est resté du chemin que nos peuples ont fait ensemble. On en trouve aujourd'hui encore les traces dans nos coutumes, dans notre langue et dans l'architecture de notre capitale, comme en témoignent le Palais, l'église Cathédrale et les fortifications si typiques autour de la vieille ville.

Nous avons pu admirer cet après-midi plusieurs œuvres de vos collections qui sont exposées à l'occasion de Votre Visite. Elles évoquent cette période et rappellent le souvenir du grand Gouverneur Mansfeld si fidèle au Roi d'Espagne.

L'accord culturel que nos Gouvernements ont signé il y a quelques mois, contribuera, j'en suis sûr,

à raviver le souvenir de ce passé. Il permettra aussi de mieux connaître et de mieux comprendre notre présent.

Dans l'inventaire de nos rapports, nous n'oublions pas, bien entendu, nos échanges économiques. Mais je voudrais parler avant tout de la présence de plusieurs milliers d'Espagnols au Grand-Duché. Avec leurs qualités humaines, ils nous apportent la contribution respectée de leur travail et de leur savoir-faire. De leur côté, de nombreux Luxembourgeois sont chaque année les visiteurs enthousiastes des sites enchanteurs de vos régions touristiques et des hauts lieux de votre culture.

Le peuple espagnol est de ceux qui ont marqué la civilisation humaine d'une empreinte permanente. Ses philosophes, ses artistes et ses savants ont créé des valeurs et des connaissances qui ont eu un rayonnement mondial. Sans l'Espagne, l'Europe serait infiniment plus pauvre. Elle serait, si je puis dire, incomplète.

Je suis donc particulièrement heureux que cette vérité d'évidence soit en train d'être reconnue également sur le terrain des réalités politiques, alors que nos pays font partie du cercle, hélas encore beaucoup trop restreint, des peuples attachés aux valeurs démocratiques, aux idéaux de liberté et au respect des droits de l'homme.

Nous collaborons dans un nombre d'institutions mondiales ou régionales. A titre d'exemple, je citerai le Conseil de l'Europe. Dans cette organisation qui se voue plus particulièrement à la promotion et à la diffusion des droits et des valeurs sociales et culturelles, l'Espagne joue un rôle important. Avec compétence et dynamisme, vous en assumez actuellement la présidence au niveau gouvernemental.

Membre des Communautés Européennes depuis leur origine, le Luxembourg appuie avec une ferme conviction l'entrée de l'Espagne dans celle-ci. Dans la mise en place des éléments qui ont permis l'accord unanime des membres de la CEE sur le principe de l'adhésion de l'Espagne, le rôle que Votre Majesté a joué mérite un hommage particulier. Votre détermination et Votre clairvoyance dans l'accomplissement de Vos tâches constitutionnelles ont suscité l'admiration générale. Nous souhaitons de tout cœur que malgré les problèmes auxquels il doit faire face, Votre pays puisse connaître maintenant une ère de stabilité et de prospérité.

Durant le semestre qui vient de commencer, le Luxembourg a le redoutable privilège d'assumer la présidence du Conseil des Communautés Européennes. Il aura à cœur de remplir cette tâche avec sincérité et conviction. Nous sommes conscients des difficultés que rencontrent les membres des Communautés pour trouver des bases de discussion communes. La recherche de compromis qui seront également acceptables pour le partenaire espagnol exigera d'autant plus d'efforts et surtout de patience. Comme Président et comme interlocuteur dans ces négociations, mon Gouvernement fera de son mieux pour donner effet à la décision de principe sur votre adhésion. Le fait que la CEE elle-même connaisse de sérieux pro-

blèmes dans son fonctionnement interne et jusque dans ses fondements rend, bien sûr, plus ardue l'entrée de nouveaux membres. Mais cela ne doit pas devenir prétexte à une inaction paralysante que nous jugerions néfaste à tous les égards. Au contraire, les apports humains et matériels de l'Espagne enrichiront à notre sens l'intégration européenne, dont nous espérons de tout cœur qu'elle pourra continuer à progresser.

Ainsi nos communautés connaîtront une nouvelle dimension sur tous les plans. Les liens privilégiés de Votre pays avec un grand nombre d'Etats d'Amérique permettront à l'Europe d'être à l'avenir plus proche de ce continent en pleine expansion. De même, nous considérons que les bons rapports de l'Espagne avec l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée constitueront un atout certain.

Majesté,

La paix du monde n'est pas à l'abri de graves menaces. Nombre d'événements récents ont montré à nouveau qu'elle n'est pas acquise une fois pour toutes, mais qu'il faut lutter pour en assurer le maintien. Nos deux pays ont adopté des positions sans équivoque, condamnant toute agression et toute intervention dans les affaires des autres. Je suis convaincu qu'ils resteront toujours unis dans l'orientation fondamentale d'une politique, visant à assurer la défense et la liberté de leurs peuples.

Devant les événements dangereux qui pèsent sur l'avenir du monde, il n'est que plus évident que le dialogue Est-Ouest doit être maintenu.

Dans cette optique, un rôle important sera dévolu à Votre pays en tant qu'hôte des réunions qui s'ouvriront à Madrid cet automne, dans la cadre de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons que cette rencontre permettra d'exposer clairement les points de vue et d'éviter de la sorte, sinon les affrontements entre les thèses des uns et des autres, du moins les malentendus et l'incompréhension.

De toute évidence, les raisons pour que nos pays développent toujours davantage leur coopération et renforcent leur amitié, ne manquent pas. Au cours de Votre bref séjour, Vos Majestés pourront certainement se convaincre combien la population luxembourgeoise sait traduire dans un accueil particulièrement cordial la sympathie qu'elle porte à Vous-Mêmes et à Vos compatriotes.

Je voudrais maintenant vous convier tous à lever vos verres avec moi à la santé de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne et au bonheur et à la prospérité des Espagnols dans un monde de coopération, de tolérance et de paix.

Allocution de Sa Majesté le Roi Juan Carlos I^{er}

Altesse Royale,
Madame,

Permettez-moi, en cette heureuse circonstance, de répondre à vos paroles affectueuses de bienvenue en exprimant avant tout nos remerciements pour l'ac-

cueil affectueux que vous nous avez fait et qui rend doublement émotive notre venue dans ce pays si cher que nous visitons officiellement aujourd'hui pour la première fois.

Nous connaissons bien les sentiments amicaux qui vous animent et vous savez à quel point la Reine et moi les partageons. Vos sentiments ne sont que le reflet des anciennes relations existantes entre nos peuples, qui revivent aujourd'hui entre les descendants de ces Luxembourgeois et de ces Espagnols qui, pendant tant d'années, marchèrent ensemble sur les chemins de l'Europe, à un moment où notre Vieux Continent forgeait sa personnalité et son destin moderne.

Je voudrais aujourd'hui évoquer la visite à Luxembourg, au cours de l'hiver de 1553, de ce grand Européen, mon ancêtre et le vôtre, que fut Charles d'Espagne et d'Allemagne. Il est émouvant de constater comment les documents de l'époque nous montrent un Empereur déçu, fatigué et malade, qui vint dans cette cité aimée, dont il portait le titre avec tant de fierté à côté de celui de la dignité impériale, pour rétablir sa santé ébranlée et rénover ses illusions perdues. Il semblait, disent les chroniqueurs, que la fortune lui avait tourné le dos et que son rêve européen s'écroulait. Mais, il n'en fut pas ainsi. Il trouva ici le repos nécessaire et une vigueur renouvelée pour reprendre la lutte pour l'Europe qu'il voulait: une Europe florissante dans la «Paix Chrétienne» qui projetait sur le monde sa civilisation et son message, une Europe unie dans une communauté d'idéaux, élevée sur un projet politique auquel il crut jusqu'à sa mort.

L'Europe a parcouru, depuis lors, un long chemin, semé de conflits politiques, d'affrontements militaires et de convulsions sociales. Mais elle a su aussi avancer, ressurgir après chaque crise, renouvelée et fortifiée, et elle a réussi à réaliser le vieux rêve de donner vie à un projet communautaire. Le Luxembourg a contribué d'une manière très remarquable, par ses meilleurs penseurs et ses hommes d'action, à rendre possible la réalité que constituent les Communautés européennes en participant activement à l'œuvre de construire une l'Europe plus forte et plus unie, fondée sur la concorde continentale et sur la promotion et la défense des valeurs qui ont dans les idées de liberté et de justice les bases qui les soutiennent et les coordonnées qui les définissent.

Altesse Royale,

L'Europe dynamique et progressive à laquelle nous croyons et à laquelle nous appartenons par notre histoire, notre géographie et notre culture, n'est pas une œuvre terminée et cristallisée, mais quelque chose qui conserve encore la vitalité du projet, le dynamisme de ce qui est inachevé, l'attrait de toute entreprise qui regarde vers l'avenir. L'Espagne veut apporter à la tâche d'avancer sur cette voie et d'approfondir ce projet son effort et son enthousiasme pour qu'entre tous, nous fassions une Europe meilleure, plus juste et plus solidaire.

Cette entreprise collective affronte aujourd'hui une tâche prioritaire: ouvrir la porte des institutions

communautaires aux peuples de l'Europe méridionale. Il s'agit de donner une nouvelle impulsion aux Communautés pour élargir leur aire géographique, d'enrichir celle-ci en y incorporant quelques-uns des apports les plus féconds et les plus originaux de la culture européenne, pour rendre possible la construction d'une Europe plus forte et plus équilibrée, qui sera capable de contribuer efficacement au bien-être de tous ses peuples, à la consolidation de ses systèmes démocratiques et à la cause de la paix.

Mais, l'élargissement des Communautés n'est pas simplement une opération technique et la construction de l'Europe ne peut pas être soumise au jeu des intérêts et à la confrontation des égoïsmes. Il s'agit avant tout d'un défi politique qu'il faut relever avec décision et avec une vue de l'avenir; d'une entreprise qui est en train de mettre à l'épreuve, une fois de plus, notre imagination et notre volonté. Devant ce défi la Communauté ne peut pas se replier sur elle-même et les égoïsmes ne peuvent prévaloir sur les idéaux communautaires. S'il en était ainsi, l'Europe tournerait le dos à son propre projet et adopterait une attitude retardatrice et régressive contre l'esprit qui animait ses pères fondateurs.

L'Europe n'a jamais pu se concevoir sans l'Espagne. Nous continuerons à travailler à la construction de cette Europe forte parce que nous croyons à son avenir et parce que nous voulons une Europe unie par les idéaux, et non pas divisée par les intérêts et séparée par les égoïsmes.

Je veux vous remercier, Altesse Royale, de vos paroles sur l'élargissement des Communautés européennes et exprimer ici publiquement, au nom de mes compatriotes et au mien, notre reconnaissance pour l'aide et les encouragements que nous avons trouvés au Luxembourg pour faire partie de droit de cette Europe à laquelle nous appartenons de fait.

Nous ne vivons pas, par malheur, des temps faciles. Aux problèmes dérivés de la crise économique internationale, se sont ajoutés, ces derniers mois, de graves événements qui ont ouvert une nouvelle crise dans les relations Est-Ouest. Devant cette situation, l'Espagne est fermement convaincue qu'il est plus nécessaire que jamais d'ouvrir la voie du dialogue pour fortifier la confiance, développer la coopération et continuer d'avancer sur le chemin de la détente et de la paix. Dans cette recherche de la paix et dans la construction d'un ordre international plus juste et plus stable, l'Espagne et le Luxembourg peuvent, de leurs responsabilités respectives, travailler ensemble à la défense des libertés démocratiques, à la recherche de la justice sociale et au respect et à la sauvegarde des droits de l'homme.

Dans ce monde chargé de conflits, nos relations bilatérales se déroulent sous le signe de l'amitié, en cherchant une coopération de plus en plus étroite dans tous les domaines.

Peut-être est-ce sur le terrain des contacts humains que nous avons atteint les résultats les plus satisfaisants, grâce aux divers échanges qui contribuent à une meilleure connaissance réciproque de nos peuples, aux relations entre les milieux d'affaires et à la

présence de nos émigrants au Luxembourg. A ces Espagnols qui résident dans votre pays et qui contribuent par leur effort au bien-être et au développement du Luxembourg je veux faire parvenir la chaleur de mon affection, de ma compréhension et de mon appui.

Permettez-moi maintenant de vous inviter à lever avec moi votre verre au bonheur personnel de LL. AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du Luxembourg, à la paix et à la prospérité du Grand-Duché et au bien-être du noble peuple du Luxembourg.

LA JOURNÉE DU 10 JUILLET

La seconde journée de la visite officielle à Luxembourg débuta pour Sa Majesté le Roi par une visite de la Ville d'Esch-sur-Alzette ainsi que des usines d'Arbed-Belval et d'Arbed-Differdange. Sa Majesté le Roi, accompagné de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Economie, et de Monsieur Marcelino Oreja, Ministre espagnol des Affaires Etrangères, fut salué devant l'Hôtel de Ville par les bourgmestres et échevins des Villes d'Esch-sur-Alzette et de Differdange, sous les acclamations de la population.

Au cours de la réception, suivie de la cérémonie de la signature des livres d'or et de la remise des cadeaux par les bourgmestres des Villes d'Esch-sur-Alzette et de Differdange, des allocutions furent prononcées par les deux bourgmestres Monsieur Jos. Brebsom et Monsieur Nicolas Eickmann.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions:

Allocution du Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Majesté,
Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de souhaiter à Sa Majesté le Roi d'Espagne la bienvenue à l'occasion de Sa visite à Esch-sur-Alzette, première ville ouvrière du Grand-Duché de Luxembourg. Cet honneur est rehaussé par la présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc.

La population de notre ville est redevable à S.A.R. de la visite de Sa Majesté le Roi d'Espagne, visite dans laquelle elle voit une marque d'estime et d'intérêt pour notre région ouvrière et pour notre cité du travail.

Au nom du conseil communal je suis particulièrement heureux de saluer les personnalités éminentes qui accompagnent nos hôtes royaux et de souhaiter à tous une chaleureuse et cordiale bienvenue à Esch.

Majesté,

Notre pays est le plus petit pays de l'Europe des Neuf. C'est cependant dans sa capitale que le siège de la première communauté européenne, celle du

charbon et de l'acier, a été établi. Votre présence me permet de rappeler que la première coulée d'acier européen a eu lieu ici à Esch-sur-Alzette le 30 avril 1953.

La production aux usines d'Esch atteint 2,4 millions de tonnes d'acier par an. La production totale de la région en acier dépasse 4,6 millions de tonnes. Ces chiffres vous indiquent l'importance de l'industrie sidérurgique du pays.

Hélas, la crise économique mondiale et par là la récession dans presque tous les domaines a fortement ébranlé les finances communales et les projets qu'une administration communale clairvoyante se doit de réaliser, se trouvent relégués et ajournés.

Grâce aux directives intelligentes et prévoyantes de nos gouvernements le pire c'est-à-dire le chômage, une suite fâcheuse de la récession économique, a pu être contenu dans des limites raisonnables. L'administration communale, de son côté, s'efforce de faire établir sur son territoire de nouvelles industries et ceci avec l'aide bénévole du gouvernement.

Notre population laborieuse est employée en grande partie dans l'industrie sidérurgique, berceau de notre richesse nationale. Dans cette lutte dure pour le pain quotidien des hommes et des femmes de diverses nations se trouvent solidairement unis.

Aussi aimons-nous dire que dans notre ville l'union des peuples est depuis fort longtemps chose acquise. Il est donc naturel que nous représentons les véritables fervents des échanges internationaux que nous pratiquons et dans lesquels nous voyons la meilleure garantie pour la compréhension et la fraternité de tous les hommes.

La ville d'Esch-sur-Alzette est fière et elle s'en orueille d'avoir un contact serré avec une population constituée de plus qu'un quart d'étrangers et parmi lesquels pas mal d'Espagnols (250).

La présence des immigrés crée dans notre ville des situations particulières, de graves problèmes sont à résoudre quant aux questions du logement, des écoles, des langues, de l'adaptation.

Nous nous efforçons à garantir aux immigrés toutes les qualités dont jouissent les indigènes et croyez-nous, ce n'est pas toujours facile. Sur le plan local, des commissions ont été créées pour les aider, pour les initier dans l'esprit du pays dans lequel ils se sont décidés de travailler et d'habiter avec leurs familles. Ainsi les principes de démocratie, de justice sociale et de droits humains que nous réclamons et que nous possédons vont être étendus également sur les populations étrangères et le développement de la personnalité devient plus particulièrement nécessaire dans le pays de régime démocratique. Ce grand mot n'est pas improvisé dans notre ville, mais il est réalisé.

Dans la réalisation de nos œuvres sociales pour la population étrangère vous pouvez constater l'effort immense engagé par notre administration.

En visitant l'usine Arbed-Belval vous pouvez vous rendre compte du dur labeur quotidien des habitants de cette ville. C'est ce coude-à-coude de tous les jours avec les citoyens des nations les plus diverses qui a probablement engendré la vocation europée-

enne de nos citoyens, vocation qu'elle veut étendre à tous les pays de l'Europe, vocation qui a été sanctionnée par le Conseil de l'Europe de Strasbourg en attribuant à la ville d'Esch le titre «ville d'Europe».

Les relations et les rencontres internationales entre villes doivent être poussées dans le cadre bilatéral de celles-ci.

C'est avec le contact des responsables que naît la compréhension et par après l'intégration des étrangers. Nous restons persuadés que les relations et les rencontres internationales — et je pense ici au tourisme, immense source pour des liens d'amitié forts et durables entre nos deux peuples — aideront à construire un nouveau monde, dont seront bannies à jamais les barrières nationales, sociales et raciales.

Nous aurons toujours plaisir à accueillir ceux qui savent faire trêve à ces préjugés pour s'unir enfin à tous les citoyens du monde, à tous les hommes avides de paix.

Parmi ceux nous comptons Sa Majesté le Roi d'Espagne parce que c'est sous Son autorité et sous Sa sage direction que Son pays a gagné l'estime universelle.

Vous avez su reconstruire par un labeur infatigable la démocratie dans Votre pays.

Majesté,

Altesse Royale,

Mesdames, Messieurs,

Au nom du conseil communal et en celui de la population que nous représentons, je remercie notre hôte auguste d'être venu à Esch-sur-Alzette. Encore une fois, permettez-moi de rendre sincèrement hommage à Sa Majesté le Roi d'Espagne et nous le prions de transmettre au peuple espagnol nos meilleurs vœux de succès dans la construction d'une Espagne heureuse et prospère.

Puis-je Vous prier de Vous inscrire dans notre Livre d'Or afin d'y garder le souvenir de Votre visite à la mairie de la ville d'Esch-sur-Alzette.

Allocution du Bourgmestre de la Ville de Differdange

Majesté,

Altesse Royale,

Permettez-moi, après les cordiaux vœux de bienvenue de mon collègue, le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, de Vous exprimer, à mon tour, au nom de la Municipalité de Differdange, les sentiments de chaleureuse et sincère sympathie.

Soyez persuadé, Majesté, que notre population apprécie à sa juste valeur l'insigne honneur que Vous lui rendez par Votre haute et auguste visite et que cet événement mémorable restera gravé à jamais dans les annales de la Ville.

Je pense pouvoir constater en toute franchise que le sort de l'Espagne et de son vaillant peuple n'a jamais laissé indifférent les Luxembourgeois, vu, en premier lieu, les liens historiques qui pendant de longues années ont noué nos deux pays et qui, une première fois, durèrent de 1506 à 1700, donc presque deux cents ans.

En second lieu, je pense que point n'est besoin de Vous dire que l'Espagne est devenue, surtout ces dernières années, l'un des pays de vacances de prédilection des Luxembourgeois et que bon nombre d'entre eux, grâce au climat merveilleux, grâce aux beautés des paysages et des sites et finalement grâce aussi à l'accueil amical et chaleureux de la population espagnole, y ont acquis des résidences secondaires et considèrent le beau pays d'Espagne comme une seconde patrie.

Pendant toutes ces dernières années, le peuple luxembourgeois a donc suivi, à la fois avec grand intérêt et un souci constant, l'évolution politique de Votre chère patrie et il a pu noter avec la plus grande satisfaction le changement de la politique espagnole et son orientation vers une vraie démocratie. Cette transition d'un régime autocratique à une forme d'Etat libérale, Vous avez su l'opérer avec sagesse et bon sens, dans le calme et la concorde que nécessitaient une situation délicate et particulièrement explosive.

Au nom de tous mes concitoyens, je Vous adresse les plus sincères félicitations pour cette action d'éclat que Vous avez su mener à bien pour le plus grand bénéfice et la dignité de Votre glorieux pays.

Ceci dit, je puis Vous assurer, Majesté, que toute la population de notre petite Ville industrielle de Differdange vous accueillera avec grande allégresse lors de la visite de son usine et qu'elle sera fière que Vous puissiez vous rendre compte du zèle, des connaissances et des capacités de ses ouvriers et de leurs chefs.

Vous pourrez vous rendre compte que l'usine de Differdange, depuis sa fondation vers la fin du dernier siècle, a puis un essor vraiment exceptionnel et qu'elle compte pour le moment parmi les plus puissantes et les plus modernes de l'Europe.

Ses produits sont mondialement connus et appréciés pour leur grande qualité. Ainsi, par exemple, les poutrelles Grey, dont le renom n'est plus à faire et qui y sont produites depuis plus de soixante-dix ans, ont été utilisées en 1945 par les divisions américaines pour rétablir dans les délais les plus courts les réseaux de communication détruits par l'ennemi, et il est établi que ce matériel a contribué d'une façon décisive à l'avance rapide des armées alliées et partant à accélérer la fin d'une guerre néfaste et atroce.

Bien sûr, la crise de l'acier qui, depuis 1974, s'est abattue brutalement sur l'activité de notre industrie principale, n'était pas sans suites graves pour l'économie de notre pays et de notre commune et a exigé des mesures de sauvetage et de restructuration impitoyables. Nous espérons cependant fermement de sortir également cette fois-ci de cette impasse grâce à l'ardeur et la tenacité de nos ouvriers et grâce à la compétence et la compréhension de nos responsables.

Pour conclure ma brève allocution, je me permets de former les vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité de Votre Majesté et de Votre sympathique famille et j'exprime de tout cœur le souhait fervent que Votre règne puisse durer encore de longues années, pour le plus grand bien de Votre glo-

rieux et illustre pays et dans l'intérêt d'une paix durable dans le monde.

Après cet accueil chaleureux dans la métropole du fer, le Souverain espagnol, accompagné du Grand-Duc et des personnalités, se rendit à l'usine d'Arbed-Belval où le programme prévoyait la visite d'un haut fourneau.

Sa Majesté le Roi fut accueilli par Monsieur Emmanuel Tesch, Président de l'Arbed, au nom de la direction et du personnel. La visite des installations se fit sous la conduite de Monsieur Marc Schoentgen, Directeur de l'usine d'Esch-Belval.

Nous reproduisons ci-après le discours de bienvenue prononcé par Monsieur Emmanuel Tesch, Président de l'Arbed:

Allocution de Monsieur Emmanuel Tesch, Président de l'Arbed

Majesté,
Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration de l'Arbed, de la Direction générale et de l'ensemble du personnel de notre Société, j'ai l'insigne honneur et le privilège de Vous souhaiter une cordiale bienvenue aux usines d'Esch-Belval et de Differdange que Votre Majesté daigne visiter aujourd'hui en compagnie de Son Altesse Royale et d'un cortège impressionnant d'hôtes distingués.

En tant que Président de cette Société, je prends la liberté de me faire le porte-parole des quelque 20.000 ouvriers, employés et cadres qui sont, au Grand-Duché de Luxembourg, la force vive de l'Arbed, pour Vous en exprimer notre profonde reconnaissance, en même temps que l'espoir que cette visite contribuera à resserrer les liens séculaires qui unissent les peuples d'Espagne et du Luxembourg.

Permettez-moi cependant de ne pas m'attarder sur cet aspect historique de Votre visite, que des voix plus autorisées que la mienne ont déjà évoqué avec plus de compétence que je ne saurais le faire.

En tant que sidérurgiste, j'ose me tourner plutôt vers un passé encore relativement récent, pour saluer en Votre Majesté le représentant d'un peuple qui a su, au terme d'une somme gigantesque d'efforts et de volonté, se hisser au rang des grands producteurs européens d'acier. Cette performance est d'autant plus digne d'admiration que l'ambitieux processus d'industrialisation s'est déroulé à un rythme exceptionnellement élevé: Alors que la production de l'acier de l'Espagne, insignifiante avant la seconde guerre mondiale, restait encore inférieure à 2 millions de t en 1960, Votre pays a produit plus de 12 millions de t, 15 ans plus tard, la percée définitive datant de 1964, l'année avec laquelle a débuté le premier plan sidérurgique espagnol. Un tel succès ne peut que forcer l'estime.

Actuellement la consommation de produits sidérurgiques marque le pas pour ne pas dire qu'elle est

fortement régressive. J'ai confiance qu'en présence des conditions qui règnent sur le marché sidérurgique européen et mondial, les sidérurgistes espagnols sauront une fois encore s'adapter à cette situation nouvelle en partie irréversible.

Au moment, Majesté, où Votre pays se présente aux portes de l'Europe des Neuf, fort de ses institutions démocratiques, de sa volonté de rester soudé aux traditions occidentales et de son désir de développer son économie, les sidérurgistes que nous sommes ne peuvent qu'approuver cette démarche et exprimer le souhait que l'entrée de l'Espagne dans la Communauté puisse se faire sans entraves. Nous sommes conscients des problèmes d'adaptation qui se posent en vue de cette adhésion, mais nous savons qu'elle est dans la logique d'une Europe forte et unie dont notre pays en général et sa sidérurgie en particulier ont été depuis toujours les ardents partisans.

Nous sommes convaincus que l'Espagne saura apporter une contribution constructive à cette Europe élargie et qu'en ouvrant ses frontières à la sidérurgie espagnole, la Communauté fera un grand pas en avant dans la régularisation du marché de l'acier dont toute l'Europe a actuellement un pressant besoin.

En exprimant le souhait que la visite à l'Arbed laissera à Sa Majesté le souvenir d'une sidérurgie dynamique et tournée vers l'avenir, malgré les nuages obscurs qui assombrissent son horizon pour le moment, je cède la parole à M. Marc Schoentgen, le directeur de notre usine d'Esch-Belval, pour le commentaire de la visite de tout à l'heure.

La visite de l'usine de Belval fut suivie de la visite du train Grey de l'usine de Differdange, sous la conduite de Monsieur Lucien Marc, Directeur, qui fit un exposé sur l'origine et le développement de l'usine de Differdange.

Tandis que Sa Majesté le Roi visitait les usines sidérurgiques de la métropole du fer, Sa Majesté la Reine d'Espagne et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse se rendirent au Centre de Logopédie et à la Clinique Pédiatrique.

Au Centre de Logopédie, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse furent accueillies par Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, entouré de Monsieur Roger Linster, Directeur de l'Education Différenciée, et de Monsieur Jean Bohler, Directeur du Centre.

Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse se virent remettre des fleurs par des enfants du Centre, avant de visiter l'établissement et d'assister à diverses démonstrations des méthodes pédagogiques qui y sont employées.

Suite à cette visite, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse se rendirent à la Clinique Pédiatrique où elles furent accueillies par Monsieur le Ministre Josy Barthel, au nom de Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé, retenu à l'étranger.

Sa Majesté et Son Altesse Royale visitèrent les différents services pédiatriques sous la conduite de Monsieur Ernest Osch, Directeur administratif, et du Docteur Mario di Cato, Directeur médical.

Un déjeuner fut ensuite offert au Centre Européen à Luxembourg par le Président et les membres du Gouvernement luxembourgeois en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée au cours de ce déjeuner par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, auquel Sa Majesté le Roi répondit par un court discours improvisé, invitant les convives à lever leur verre à la prospérité et aux liens d'amitié qui existent entre nos deux pays.

Allocution de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Majestés,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement Grand-Ducal, de souhaiter, en ce haut lieu d'action européenne, le plus chaleureusement la bienvenue à Vos Majestés, dont la visite à Luxembourg, un mois à peine après que j'ai eu le privilège d'être l'hôte du Gouvernement espagnol, témoigne de l'excellence et de la continuité des relations d'amitié qui existent entre nos deux pays.

Sire,

Nous saluons en Vous le Chef d'un Etat auquel l'Histoire a lié les destinées du Luxembourg pendant deux siècles. Nous avons particulièrement en mémoire le nom prestigieux de Charles Quint, que le hasard des successions dynastiques a fait souverain légitime de notre pays et qui avait reçu dès sa naissance le titre de Duc de Luxembourg en hommage à la maison qui avait donné quatre empereurs à l'Empire.

Cet illustre monarque a été aussi, avant Votre visite, le dernier en date des souverains espagnols à visiter notre pays, sa capitale, sa citadelle.

Il faut souligner particulièrement que l'Empereur a toujours été respectueux de la personnalité propre du Duché, allant jusqu'à créer un « Conseil de sa Majesté en le Duché de Luxembourg et le Comté de Chinny » ainsi qu'un « Conseil provincial de Luxembourg », haute juridiction la première à admettre des avocats luxembourgeois.

Cette attitude, cette reconnaissance de la singularité de la Province, a valu à Charles Quint ainsi qu'à son successeur Philippe II l'attachement de leurs sujets luxembourgeois au moment où les Pays-Bas se révoltaient.

Les Historiens ont aussi parlé de la vision européenne de Charles Quint. S'il fallait des preuves de sa conscience « européenne », je rappellerais ce fameux « Traité des Dames » signé pendant un moment d'apaisement le 5 août 1529 en la Cathédrale de Cambrai et devant son nom aux illustres signataires déléguées Marguerite d'Autriche, tante de l'Empe-

reur Charles Quint et Louise de Savoie, mère de François I^{er}, Roi de France. Ce traité, définissant et consolidant le territoire de l'une et l'autre puissance, constitue bel et bien l'une des toutes premières tentatives de sauvegarder l'unité de l'Europe dans la paix par la négociation et par le souci de bien commun, fût-ce au prix de sacrifices, au point que les historiens constatent dans ce traité le début de la recherche de l'équilibre européen. Hélas! cette première efflorescence devait être trop éphémère.

Sire, je suis certain de ne pas me tromper en décelant, dans les objectifs de la visite dont Vous avez voulu honorer le Grand-Duché de Luxembourg aujourd'hui, des motifs tout aussi élevés d'union et de paix.

C'est avec un sentiment de grand respect et de vive sympathie que nous accueillons Vos Majestés aujourd'hui en ces lieux où au fil des jours la construction européenne se poursuit. Nous y avons vécu des moments d'élan et d'enthousiasme, mais nous y avons également connu parfois l'enlisement d'une grande entreprise qui réussit à mobiliser bien des espoirs passionnés. Si son cheminement long et souvent ardu nous a enseigné la patience et la prudence, le message n'a rien perdu de sa vitalité.

L'état du monde lance un défi à nos nations qui aujourd'hui confrontées à des mutations impératives ne peuvent plus se soustraire aux menaces engendrées par une croissante instabilité internationale.

Cette situation s'apparente à celle que le philosophe espagnol José Ortega y Gasset évoquait à la fin des années vingt dans son livre « La Révolte des Masses »; il écrit: « La véritable situation de l'Europe en arriverait donc à être celle-ci: son vaste et magnifique passé l'a fait parvenir à un nouveau stade de vie où tout s'est accru; mais en même temps, les structures survivantes de ce passé sont petites et paralysent son expansion actuelle. L'Europe s'est constituée sous forme de petites nations. En un certain sens, l'idée et les sentiments nationaux ont été son invention la plus caractéristique. Et maintenant elle se voit obligée de se dépasser elle-même. Tel est le schéma du drame énorme qui va se jouer dans les années à venir.

Saura-t-elle se libérer de ses survivances ou en restera-t-elle prisonnière? Car il est déjà arrivé une fois dans l'histoire qu'une grande civilisation est morte de n'avoir pu modifier son idée traditionnelle de l'Etat . . . »

L'avenir de l'Europe et celui de nos nations dépend de la réponse que nous donnerons à cette question. Il y va non seulement de notre prospérité mais de la survie de nos sociétés fondées sur la liberté et le respect des droits de l'homme.

Seule une Europe solidaire qui puise dans sa grande diversité un nouvel élan vers son unification saura défendre et promouvoir ses valeurs.

Je salue en Vous, Sire, un des plus nobles et courageux défenseurs des libertés sur lesquelles les Communautés européennes se fondent et à propos desquelles elles représentent aussi pour Votre pays un grand espoir.

Puisse l'adhésion de l'Espagne que nous soutenons avec ferveur non seulement accroître la Communauté numériquement, mais aussi lui apporter ce nouveau souffle qui, en la préservant de l'immobilisme, lui permettra de relever ces nouveaux défis historiques.

Je lève mon verre à la santé de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, au bonheur du peuple espagnol et à l'amitié entre nos deux peuples.

En début d'après-midi, les Souverains espagnols, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent aux Musées de l'Etat où le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, les accueillit en sa qualité de Ministre des Affaires Culturelles.

Après les paroles de bienvenue, prononcées par Monsieur Gérard Thill, Directeur du Musée, les Souverains visitèrent les nouvelles salles consacrées au folklore et aux faïences de la section des arts industriels et populaires. Leurs Majestés le Roi et la Reine regagnèrent ensuite à pied le Palais grand-ducal en compagnie de Leurs Altesses Royales.

Tandis que les Souverains visitaient le Musée de l'Etat, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, eut des entretiens politiques avec son homologue espagnol des Affaires Etrangères, Monsieur Marcelino Oreja Aguirre, suivis d'une conférence de presse.

En fin d'après-midi eut lieu à la résidence de l'Ambassadeur d'Espagne une rencontre de Leurs Majestés le Roi et la Reine avec les membres de la colonie espagnole résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

La journée fut clôturée par une brillante réception offerte par Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne au nouveau Théâtre de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de très nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères.

La réception fut précédée d'un récital de chant vocal interprété par Madame Teresa Berganza, accompagnée au piano par Monsieur Richard Amner.

LA JOURNEE DU 11 JUILLET

Le programme de la matinée de Leurs Majestés le Roi et la Reine comportait une visite de la Ville d'Echternach. Les hôtes royaux furent accueillis devant l'Hôtel de Ville par Monsieur Gabriel Delleré, bourgmestre, et les membres du conseil communal. Après que le Bourgmestre eut prononcé son allocution de bienvenue et que leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne eurent signé le livre d'or, Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, accompagnés de Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale et du Tourisme, de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Ministères des Affaires Etrangères, de l'Economie et de la Justice, et des nombreuses autres personnalités luxembourgeoises, se rendirent à pied du Denzelt sous les acclamations de la foule jusqu'à la Basilique où ils furent ac-

cueillis sur le parvis par Monsieur Emile Glesener, curé doyen d'Echternach.

La visite de la Basilique et de la crypte fut commentée par Madame Müller et Monsieur Paul Spang, Directeur des Archives de l'Etat.

Le temps peu clément ce jour-là ne permit pas à Leurs Majestés de se rendre à pied à l'église Saint Pierre et Saint Paul, visite qui fut remplacée par un arrêt dans le cloître de l'Abbaye pour y admirer une exposition retraçant les grandes étapes de la vie et de l'œuvre de l'Empereur Charles IV.

A la sortie de la grande cour de l'Abbaye, les hôtes royaux eurent l'occasion de s'entretenir quelques instants avec un groupe de résidents espagnols de la région d'Echternach, puis Leurs Majestés quittèrent la Ville pour se rendre à l'aéroport du Findel.

En fin de matinée eut lieu la cérémonie du départ des Souverains espagnols à l'aéroport de Luxembourg avec les honneurs militaires, et en présence de toutes les personnalités qui avaient assisté à l'accueil de Leurs Majestés au moment de leur arrivée au Grand-Duché.

Après l'exécution des hymnes nationaux, Leurs Majestés le Roi et la Reine prirent alors congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et montèrent à bord de l'avion spécial des Forces Aériennes Espagnoles en direction de Madrid. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent ensuite congé des personnalités présentes avant de regagner le Palais grand-ducal.

Nous reproduisons ci-après de texte de l'allocution prononcée par Monsieur Gabriel Delleré, Bourgmestre de la Ville d'Echternach, à l'occasion de la visite officielle de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne à Echternach:

Majestés,

Echternach, cette ville enracinée dans l'histoire gardienne de ses valeurs culturelles avec une ferveur jalouse vous accueille aujourd'hui avec une émotion particulière.

N'êtes-vous pas de ces jeunes monarques, dépositaires de la longue tradition hispanique faite de grandeur, de fierté, de misères et de déchirures aussi!

Nos pensées vont vers cette période au seuil des temps nouveaux où notre pays était géré par la couronne d'Espagne, elles remontent le cours de l'Histoire pour imaginer la création à Echternach, vers 1046, de l'évangéliste de l'Empereur Henri III devenu le codex aureus Spirensis (du dôme de Spyre), enfin le codex Escorialensis, cet extraordinaire chef-d'œuvre de l'enluminure epternacienne venu reposer, après maintes pérégrinations, au milieu de la Sierra Guadarrama, à la bibliothèque de l'Escorial, cette huitième merveille du monde.

Nous sommes donc particulièrement attachés à votre pays, celui des grands bâtisseurs aussi, tel les Juan Bautista de Toledo, Juan de Herrera, Gomez de la Morá, Pedro de Ribera, pour ne nommer que ceux-ci.

Comment pourrai-je mieux résumer notre admiration devant votre culture en citant Pio Baroja: «El Cid, Don Juan, Don Quijote son héros de la literatura universal. Con esencia española se han formado los tipos de los conquistadores, el tipo triste y pensativo del Caballero, retratado por el Greco, de esencia española es la obra de Calderón, Velásquez y de Goya.»

Majestés,

Vous venez de sortir votre pays d'une trop longue ère d'oppression et de contrainte, période n'ayant souvent eu pour seul espoir que celui de Malraux. Je crois que cette transition prudente, intelligente, sans effusion de sang, marquera indélébilement votre règne fondé sur l'humanité, la tolérance, la liberté. C'est en ce sens que le premier monument public érigé en Espagne, à Fuentevaqueros, à la mémoire du poète Federico Garcia Lorca, fusillé par les franquistes au début de la guerre civile, en est la noble expression.

Nous ne pouvons que souhaiter de tout cœur de voir les efforts que vous poursuivez avec votre gouvernement pour garantir une démocratie stable être couronnés d'un succès durable!

Majestés,

Permettez-moi de saluer avec respect et grande estime la présence à vos côtés et parmi nous de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, symboles de l'unité et de l'indépendance de notre pays. Qui, de ceux qui en ont été les témoins, ne se rappellerait pas, avec émotion, en cet instant-même, la visite de la Grande-Duchesse Charlotte dans l'Echternach de l'immédiat après-guerre, cité déshéritée, ravagée, ruinée? Qui ne se souviendrait de l'espoir enthousiaste né de cette visite? L'espoir et l'exemple que donnent les dirigeants à leurs peuples sont essentiels pour que ceux-ci, tel le Phénix, renaissent de leurs cendres.

Renaître dans la liberté pour sauvegarder la jeunesse éternelle des nations, comme le dit si bien Ma-

nuel Foy: «La libertad es la juventud eterna de las naciones!»

Puissions-nous ne jamais l'oublier!

Au moment de quitter le Grand-Duché de Luxembourg, Sa Majesté le Roi adressa un télégramme de remerciements à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Nous reproduisons ci-après le texte de ce télégramme, ainsi que la réponse du Grand-Duc à Sa Majesté le Roi d'Espagne.

Télégramme de Sa Majesté le Roi Juan Carlos I^{er} à Son Altesse Royale le Grand-Duc:

Nous sommes, la Reine et moi, profondément touchés par Votre gentillesse et amabilité. Aussi n'oublions-nous jamais l'hospitalité chaleureuse que nous avons reçue dans Votre pays. La Reine et moi espérons Vous recevoir en Visite d'Etat à Madrid dans un avenir pas trop lointain. En renouvelant l'expression de notre profonde gratitude, nous formons des vœux pour Votre bonheur personnel, celui de Votre famille et celui du peuple luxembourgeois.

Juan Carlos I^{er}

Télégramme de Son Altesse Royale le Grand-Duc à Sa Majesté le Roi Juan Carlos I^{er}:

Particulièrement touchés par l'aimable message que Votre Majesté a bien voulu m'adresser en quittant le territoire luxembourgeois, la Grande-Duchesse et moi-même vous en remercions de tout cœur. L'accueil que le peuple luxembourgeois a réservé à Vos Majestés a confirmé combien sont chaleureux les liens d'amitié entre nos pays. Avec nos compatriotes nous garderons le meilleur souvenir de Votre séjour au Grand-Duché qui contribuera à resserrer encore nos relations amicales et à renforcer notre coopération. C'est avec un plaisir d'autant plus grand que nous acceptons Votre invitation pour une Visite d'Etat à Madrid.

Jean

La visite officielle de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, au Mexique

Du 22 au 26 septembre 1980, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, s'est rendu en visite officielle au Mexique, sur invitation de Monsieur José Lopez Portillo, Président des Etats-Unis Mexicains.

Lors de sa visite, Monsieur Pierre Werner a été longuement reçu par Monsieur Lopez Portillo, Président des Etats-Unis Mexicains. Au cours de leurs entretiens, les deux hommes d'Etat ont évoqué les problèmes du moment et notamment les répercussions

possibles du conflit iraco-iranien sur l'économie des pays de la Communauté Européenne. Le Président des Etats-Unis Mexicains a mis Monsieur Werner au courant des initiatives qu'il comptait développer pour relancer le dialogue Nord-Sud et pour promouvoir par des actions appropriées le bon déroulement des négociations globales dans le cadre de ce dialogue au début de l'année 1981, dialogue dans lequel il désirerait voir jouer un rôle actif par la Communauté Européenne, en vue de surmonter les difficultés au-

tant de procédure que de fond qui sont apparues dans les travaux préparatoires de la dernière assemblée spéciale des Nations Unies.

Dans ce même contexte, le Président Lopez Portillo entendait lancer des initiatives particulières pour mieux circonscrire le problème énergétique et, d'un autre côté, de mettre en place des solidarités régionales bien définies, comme par exemple dans la région d'Amérique centrale et des Caraïbes.

D'autre part, en ce qui concerne les problèmes bilatéraux, le Président du Gouvernement a eu des entretiens avec le Président mexicain et avec plusieurs membres de son Gouvernement, ainsi qu'avec les personnalités les plus importantes des milieux industriel et bancaire.

Au cours de ces entretiens ont été évoquées spécialement les possibilités de coopération industrielle – notamment sidérurgique – et il a été convenu que le Gouvernement mexicain enverra à Luxembourg une mission gouvernementale assistée d'experts, en vue d'examiner concrètement sur place les possibilités de coopération spécifique qui s'offrent aux entreprises des deux pays.

Par-delà la coopération industrielle, l'intérêt mexicain en vue de relations plus suivies avec le secteur bancaire luxembourgeois a été clairement manifesté.

Dans la soirée du 23 septembre, un dîner avait été offert par le Président des Etats-Unis Mexicains en l'honneur de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé à cette occasion par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement:

**Allocution prononcée par Monsieur Pierre Werner,
Président du Gouvernement**

Monsieur le Président,
Madame,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier des paroles chaleureuses de bienvenue que vous venez de nous adresser. Votre hospitalité dans la meilleure tradition mexicaine nous a remplis d'enthousiasme dès que nous avons mis pied dans votre capitale, la plus ancienne du nouveau monde. Qui pourrait résister à l'attrait de cette métropole gigantesque reflétant à travers son architecture ultra moderne la spiritualité des cultures anciennes, et de la diversité de son art.

L'imposant édifice où vous nous accueillez ce soir avec tant d'amabilité symbolise lui-même par son site et son style les différentes civilisations que votre pays a vu se succéder: les cultures précolombiennes – le mouvement baroque né de la fusion du tempérament du conquérant espagnol, de la mystique catholique et des vieilles coutumes indigènes – le modernisme enfin, issu d'une esthétique autochtone et d'une éthique du progrès dont votre parti «La Mexicanidad» peut réclamer l'originalité.

Monsieur le Président, votre généreuse hospitalité m'a procuré le privilège de me rendre au Mexique pour la première fois en visite officielle, en tant que Président du Gouvernement luxembourgeois autant que comme Président du Conseil Européen. Je pourrai donc me rendre compte sur place des progrès extraordinaires dont votre pays peut se vanter à juste titre aujourd'hui et qui lui ouvriront demain les chemins vers une grande prospérité. Vos immenses ressources naturelles, canalisées par votre main de maître dans les sillages d'un développement économique de très grande envergure permettront au Mexique de jouer un rôle de tout premier plan dans la Communauté internationale. Mais la véritable grandeur de votre pays ne sont pas ses ressources pétrolières ou minières, la fertilité de ses terres ou la beauté grandiose de ses paysages et de son littoral. La richesse authentique du Mexique est son peuple qui a su se dépasser aux moments les plus difficiles de son histoire et confronter son destin avec un courage admirable. Rendons donc hommage au peuple mexicain si profondément pacifique et toujours prêt à accueillir les visiteurs et ses amis les bras grands ouverts.

On a souvent dit qu'un peuple a le chef qu'il mérite. Le Mexique a la bonne fortune d'avoir trouvé en vous, Monsieur le Président, le guide suprême à un moment difficile et des plus prometteurs à la fois. Vous êtes estimé à juste titre à travers le monde entier comme l'un des plus remarquables Hommes d'Etat de cet hémisphère. J'aurai l'occasion au cours de mon séjour de souligner particulièrement le mérite de vos initiatives internationales. Je suis d'autant plus content d'avoir cette occasion pour approfondir mes premiers contacts avec vous et bénéficier de votre saine appréciation des réalités politiques et économiques, grâce à votre dynamisme, qui n'exclut nullement une modération réaliste et prudente, l'exploitation des ressources naturelles et l'industrialisation diversifiée du Mexique vont de pair avec une remarquable efficacité.

Il m'est très agréable de constater qu'une coopération bilatérale entre le Mexique et le Luxembourg se dessine dans ce contexte. La sidérurgie luxembourgeoise a été étroitement associée à la construction de l'important complexe de la «sidérurgica lazaro cardenas – las truchas». Les produits les plus avancés de nos aciéries se vendent sur le marché mexicain. L'éventualité des investissements futurs et des apports de la technologie de pointe mise sur pied par l'Arbed augure bien de la coopération mexicano-luxembourgeoise – qui pourrait s'étendre sur d'autres plans. En faisant appel à l'afflux de capitaux étrangers, les Gouvernements mexicains n'ont pas hésité de profiter des facilités considérables qu'offre la place financière internationale qui s'est développée rapidement à Luxembourg. Au cours des dernières années, banques de renommée mondiale s'y sont implantées. Nous espérons beaucoup souhaiter prochainement la bienvenue aux grandes banques mexicaines.

Le resserrement des liens d'amitié entre nos deux pays s'est étendu aussi sur le plan culturel, grâce

avant tout à l'activité infatigable de votre épouse, Monsieur le Président, la Senora De Lopez Portillo.

Le haut patronage qu'elle a bien voulu accorder au festival de musique à Echternach, le plus important du Grand-Duché et l'un des plus prestigieux de l'Europe, est inestimable. Le succès éclatant de l'orchestre philharmonique du Mexique en juillet à Echternach devant un public luxembourgeois et international très avisé en présence de la Senora De Lopez Portillo et de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte en constitue une belle récompense ainsi qu'un encouragement précieux pour l'avenir.

Je n'ignore pas, Monsieur le Président, les efforts inlassables que vous dépensez en faveur du développement culturel au Mexique et en particulier de l'enseignement. C'est la seule approche valable pour transformer l'explosion démographique de votre population dans un sens positif. Je crois comme vous que la meilleure éducation du peuple est l'investissement le plus précieux pour l'avenir au Mexique.

C'est précisément à l'avenir glorieux du grand peuple mexicain, à sa prospérité économique et son progrès social, que je voudrais lever mon verre, à l'amitié entre nos deux pays, à votre santé, Monsieur le Président, et au bonheur de votre charmante épouse, au bien-être de tous ceux qui nous entourent en ce jour mémorable. Viva Mexico !

Le 25 septembre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé le discours suivant lors d'un dîner qu'il avait offert en l'honneur du Président Lopez Portillo:

Allocution prononcée par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Monsieur le Président,

Grâce à votre généreuse hospitalité, Monsieur le Président, mon épouse et moi-même venons de passer des journées inoubliables. La beauté inouïe des paysages, la richesse incroyable des cultures anciennes, le pittoresque fascinant du folklore font du Mexique le pays sans doute le plus enchanteur du continent américain. Sous le ciel majestueux des tropiques, dans une féerie de couleurs et de lumière, grâce aussi à une infrastructure hôtelière de réputation mondiale, le Mexique est devenu un des grands centres du tourisme mondial. Mais que dire de votre peuple fier et généreux, qui a réussi grâce à son vigoureux nationalisme à préserver son particularisme et à maintenir une indépendance chèrement acquise dans le passé ? Le Mexique n'est-il pas une mosaïque extraordinaire de valeurs humaines et ethniques, un monde en soi où sont passées des races aux talents et coutumes très différentes, créant à tour de rôle un patrimoine spirituel et culturel si varié et riche que même le visiteur le plus averti reste bouche bée devant une telle abondance. Qui mieux que vous-même, Monsieur le Président, aurait pu décrire l'histoire et la culture mexicaines ? Vos remarquables livres vous placent dans la tradition d'André Malraux, Benjamin Disraeli et Winston Churchill qui

n'ont pas été seulement de grands chefs politiques mais aussi des hommes de lettres au talent exceptionnel.

Vous avez raison de relever l'importance des anciennes civilisations, car elles restent à la base de la personnalité du Mexique moderne. Le passé culturel va de pair avec la vitalité économique et la puissance politique. L'ensemble de ces facteurs permettront à votre pays de jouer le rôle prépondérant qui est le sien dans cette partie du monde aussi bien que dans le concert des nations au large. Ce rôle se veut d'abord stabilisateur dans une Communauté internationale menacée par un désordre de plus en plus violent, frisant pour la première fois dans l'histoire de l'humanité l'apocalypse finale. Il se veut aussi constructif, comme le prouvent vos efforts pour trouver une solution de la crise énergétique. Je citerai dans ce contexte le plan de l'énergie mondiale que vous avez soumis l'année passée à l'ONU et le programme de coopération pétrolière que le Mexique en accord avec le Venezuela vient de mettre sur pied en faveur des pays moins fortunés de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Nous espérons que vos efforts serviront d'exemple pour inspirer les pays producteurs de pétrole d'autres continents.

Je pense comme vous que les orientations définies dans la charte des Nations Unies doivent guider l'action des Etats face aux grands problèmes dont la solution doit être recherchée sur la base du dialogue.

- Qu'il s'agisse de la coopération politique et économique entre tous les pays en dépit de leurs idéologies différentes ainsi que de la limitation de la course effrénée aux armements.
- Qu'il s'agisse de la répartition plus équitable des richesses naturelles et de la technologie, le développement prioritaire et inconditionnel des régions les plus déshéritées de notre planète.
- Qu'il s'agisse enfin de la libération du joug de l'oppression, la reconnaissance unanime et universelle de la dignité de la personne humaine et du libre exercice des droits fondamentaux de l'homme.

Pour que l'impact de ces principes devienne réel, il faut que nous nous engagions résolument dans la voie de l'action et de la négociation, le Mexique en a donné à plusieurs reprises l'exemple. Le Luxembourg, et les autres pays membres des Communautés Européennes sont animés par les mêmes sentiments. Nous nous refusons de considérer les graves problèmes qui affrontent les nations à l'heure actuelle sous l'aspect de la confrontation. La convention de Lomé, le dialogue euro-arabe, les négociations nord-sud, la prochaine conférence CSCE à Madrid prouvent abondamment l'esprit de sincère coopération qui anime les pays du marché commun.

En tant que Président du Conseil Européen, je voudrais saisir cette opportunité pour souligner tout particulièrement notre intérêt pour les pays de l'Amérique Latine auxquels nous nous sentons liés par d'innombrables liens historiques et culturels. Fai-

sant partie de la même civilisation, les nations européennes et latino-américaines se doivent de coordonner davantage l'avenir politique et le développement économique de leurs peuples.

Forts de leur propre expérience, les pays du Marché Commun se rendent parfaitement compte combien il est difficile d'aboutir à une véritable coopération économique et commerciale. Nous sommes d'autant plus impressionnés par les efforts des pays de l'Amérique Latine, dont les économies sont en plus très diversifiées, pour faire fonctionner les systèmes d'organisation telle la SELA. Nous nous réjouissons de voir les Etats-Unis Mexicains assumer un rôle décisif sur ce plan, rôle qui est par ailleurs conforme à la place importante qu'occupe le Mexique dans cette hémisphère.

Monsieur le Président, si nous sommes sages et prudents, sur le plan politico-militaire, imaginatifs et ouverts aux idées innovatrices dans le domaine économique et surtout tolérants et généreux dans nos attitudes envers les autres, nous serons à même de traverser cette époque dangereuse sans nous perdre et les futurs historiens la compteront sans doute parmi les plus stimulantes et accomplies de l'humanité. Si tel est le cas le Mexique et les pays de la Communauté Européenne auront le droit de réclamer une place de choix en vertu de leurs contributions.

Me permito terminar para brindar por usted. Senor Presidente y su esposa, por Mexico y por la cooperacion entre nuestros países — y por una vez mas, agradecer sinceramente todas las gentilezas amabilidades y hospitalidad que nos han demostrado.

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, devant l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies à New York le 24 juillet 1980

Le 24 juillet 1980, lors de l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies sur la question palestinienne, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé à New York le discours suivant au nom des neuf pays membres de la Communauté Européenne:

Les questions complexes qui font l'objet de la présente Assemblée Générale extraordinaire ne sont pas, hélas, nouvelles pour notre organisation. Elles ont été traitées à sept reprises dans les mois passés par le Conseil de Sécurité, qui en reste saisi.

Les neuf pays membres de la Communauté Européenne au nom desquels j'ai l'honneur de parler aujourd'hui ont suivi avec angoisse l'évolution dans cette région tourmentée du monde. Ils regrettent profondément le durcissement des positions des uns et des autres, alors que seuls le dialogue et la compréhension peuvent préparer les chemins de la paix.

En de nombreuses occasions, ils ont fait connaître leurs vues à cette tribune soit par leur porte-parole, soit par les chefs des délégations individuelles.

Ils estiment aujourd'hui plus que jamais nécessaire que l'Europe fasse entendre sa voix et agisse de manière plus concrète en faveur du retour de la paix. Tel est l'objectif de la déclaration publiée, le 13 juin dernier, par les neuf pays de la Communauté Européenne à l'issue du Conseil Européen de Venise.

Il est clair — et je me permets d'insister sur ce point — que la prise de position des neuf membres de la

Communauté Européenne a pour origine profonde leur souci de promouvoir et de favoriser une solution globale du conflit israélo-arabe. Les Neuf sont déterminés à cet égard à favoriser toutes les initiatives positives d'où qu'elles viennent.

Mais ils estiment que les liens étroits traditionnels et les intérêts communs qui unissent l'Europe au Moyen-Orient leur commandent de s'engager dans la recherche d'une solution de paix.

Trop de passion, trop de souffrances, trop de haines se sont accumulées sur une terre qui semblait pourtant prédestinée à la concorde et à la fraternité entre ses peuples. Il est temps que cesse le langage de la violence et que s'instaure enfin un dialogue égalitaire entre toutes les parties concernées. Il est temps également de passer de la rhétorique à la négociation concrète des conditions et des modalités du rétablissement de la paix.

C'est en ce sens que doit être comprise la déclaration publiée à Venise. Il faut que cessent les ambiguïtés, que soient reconnues comme telles les réalités que jusqu'à présent nous avons eu que trop tendance à esquiver. Ces réalités ont pour nom l'Etat d'Israël et le peuple palestinien. La solution du problème du Proche-Orient consiste à faire vivre ensemble et à réconcilier ces deux réalités essentielles.

De l'avis des neuf pays membres de la Communauté Européenne deux principes fondamentaux commandent la recherche d'un règlement de paix global:

- le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région y compris Israël,
- la justice pour tous les peuples ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

De cette exigence fondamentale, toutes les conséquences se déduisent logiquement. En premier lieu, comme le dit la déclaration de Venise, «tous les pays de la région ont le droit de vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties. Les garanties du règlement de paix devraient être fournies par les Nations Unies sur décision du Conseil de Sécurité et, le cas échéant, sur la base d'autres procédures mutuellement agréées. Les Neuf se déclarent disposés à participer, dans le contexte d'un règlement global, à un système de garanties internationales concrètes et contraignantes, y compris sur le terrain».

En second lieu, «le problème palestinien, qui n'est pas un simple problème de réfugiés, doit enfin trouver une juste solution. Le peuple palestinien, qui a conscience d'exister en tant que tel, doit être mis en mesure, par un processus approprié défini dans le cadre du règlement global de paix, d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination».

La reconnaissance et la mise en œuvre du droit à l'existence et à la sécurité d'Israël et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination seront à la base des négociations qui doivent mener à un règlement de paix global. Dans le cadre de ce règlement Israël devra mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967. Un tel règlement permettra également de déterminer les frontières de l'Etat d'Israël, frontières internationalement reconnues et garanties.

Les Neuf sont convaincus qu'aucun règlement de paix global et durable pour le Moyen-Orient n'est possible si l'occupation des territoires par la force est maintenue.

Ils sont également convaincus que les colonies de peuplement israéliennes représentent un obstacle grave au processus de paix. De même, reconnaissant le rôle particulièrement important que la question de Jerusalem revêt pour toutes les parties en cause, ils n'acceptent aucune initiative unilatérale qui ait pour but de changer le statut de cette ville et soulignent que tout accord à son sujet devrait garantir le droit de libre accès pour tous aux lieux saints.

De l'avis des Neuf enfin, la renonciation à la violence est un préalable obligatoire à une négociation constructive. Il faut créer le climat de confiance, qui est l'élément indispensable d'une solution juste et équitable dans le conflit au Moyen-Orient.

Telles sont les bases et tels sont les principes sur lesquels les pays membres de la Communauté Européenne s'efforceront de poursuivre un règlement de paix. Ces principes s'imposent à toutes les parties concernées, donc au peuple palestinien et à l'OLP qui devra être associée à la négociation.

Avec ces parties, les Neuf ont décidé de prendre les contacts nécessaires afin de s'informer de leur po-

sition et de pouvoir, à la lumière des résultats de cette consultation, déterminer la forme que pourrait prendre une initiative de leur part.

Avant-hier, les Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté Européenne ont arrêté les modalités pratiques de cette mission de contacts que j'aurai le privilège — et en même temps la très lourde tâche — de conduire personnellement en tant que Président en exercice de ces Ministres. Cette mission doit commencer incessamment et les Neuf sont conscients que les contacts avec les différentes parties intéressées seront empreints des sentiments d'amitié et de coopération qui caractérisent les liens traditionnels entre l'Europe et le Proche-Orient.

Monsieur le Président

Je viens de vous exposer les positions et les préoccupations des neuf pays de la Communauté Européenne sur le conflit du Proche-Orient. C'est sur ces bases que ceux-ci entendent participer à la présente session. Malheureusement, les projets de résolution qui ont été diffusés ne leur paraissent pas de nature à contribuer à la recherche d'une solution d'ensemble, juste et durable, qu'ils préconisent.

Comme vous le savez, les Neuf ont toujours soutenu, et continuent à soutenir vigoureusement, la résolution 242 du Conseil de Sécurité. Ils reconnaissent que cette résolution n'est pas suffisante, notamment en ce qui concerne le peuple palestinien, et ils ont à plusieurs reprises explicité leur attitude à ce sujet. Néanmoins, malgré cette lacune, les principes de base définis dans cette résolution gardent une valeur fondamentale pour tout règlement du conflit. Il serait donc essentiel que toute résolution adoptée par la présente session se réfère explicitement à la résolution 242 et ne soit pas en contradiction avec elle, ce qui serait le cas si l'on se bornait à adresser des injonctions à Israël et à l'inviter à négocier sans lui offrir les garanties indispensables à son existence.

Les Neuf détermineront leurs votes au cours de la présente session en s'inspirant des critères généraux que je viens d'exposer. Mais je voudrais exprimer l'espoir que les résultats de la présente session contribuent en fin de compte à l'apaisement plutôt qu'à la confrontation.

Monsieur le Président,

Les Neuf sont convaincus que seule la voie de la négociation permettra de rétablir la paix dans une région du monde qui n'a que trop souffert d'affrontements sanglants.

Je voudrais donc en conclusion souligner ici la volonté de l'Europe unanime et engagée, d'agir concrètement, en faveur du retour de la paix, ce qui suppose d'abord l'instauration d'un climat de confiance, c'est à dire la renonciation à tous les extrémismes. Je m'efforcerai d'appeler tous mes interlocuteurs à la compréhension et au dialogue, convaincu de préparer ainsi le chemin de la paix.

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 26 août 1980

Lors de la 11^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée aux problèmes du développement, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé le 26 août 1980 à New York l'allocution suivante au nom des neuf pays membres de la Communauté européenne:

Monsieur le Président,

Permettez-moi, en ma double qualité de Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg et de président en exercice du Conseil de la Communauté Européenne, de m'acquitter d'une tâche bien agréable, celle de vous dire combien nous avons admiré votre savoir-faire pendant une présidence véritablement bien remplie. Ces compliments ne sont pas de vains mots dès lors qu'ils vous sont adressés par quelqu'un qui, il y a cinq ans à peine, a connu les mêmes élans, angoisses et espoirs en présidant les travaux de notre organisation.

Vous avez à ce jour présidé trois assemblées générales avec une compétence qui honore non seulement votre personne, mais aussi à travers vous, votre pays et, au-delà, cette terre d'Afrique, qui nous est chère de par les liens étroits que la Communauté Européenne entretient avec un grand nombre de ses Etats. Et voilà que vous entamez la 11^e Assemblée extraordinaire de notre organisation — la quatrième à votre palmarès — session importante qui porte les espoirs de la Communauté internationale par son ordre du jour portant sur des questions d'une importance primordiale pour l'avenir des relations Nord-Sud et de l'économie mondiale. Soyez assuré de notre coopération pleine et entière.

Quant à notre Secrétaire général, il connaît mes sentiments à son égard. Plutôt que de lui répéter combien nous l'estimons et combien nous apprécions son œuvre inlassable en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples, j'ai tendance à emprunter un dicton de nos amis chinois qui veut que mieux qu'un discours un seul petit mot exprime nos sentiments à son égard. C'est de lui dire merci.

Il me reste une autre tâche bien agréable. Celle de souhaiter la bienvenue dans cette grande famille que sont les Nations Unies, à notre 153^e membre, le Zimbabwe. Grâce avant tout à la volonté et à la ténacité de son peuple, grâce aussi à la clairvoyance de nos amis britanniques et des pays africains les plus directement concernés, ce pays trop longtemps déchiré par une guerre fratricide, vient de trouver sa place bien méritée parmi tous ceux qui dans notre Communauté mondiale livrent un combat journalier pour la

paix, pour la dignité humaine et pour, dirais-je en cette occasion, le droit à l'existence pour tous les êtres humains de notre terre. Les pays membres de la Communauté Européenne, au nom desquels j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole, tendent une main fraternelle au Zimbabwe et sont prêts à lui offrir une collaboration franche et amicale, comme en témoignent d'ailleurs les mesures qu'ils ont déjà prises en sa faveur dans la perspective de son adhésion à la Convention de Lomé.

Monsieur le Président,

Alors que nous sommes réunis pour la 11^e Assemblée générale extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies consacrée au développement, nous sommes appelés à évaluer ensemble dans les jours qui viennent, dans une perspective globale, les progrès réalisés dans l'instauration d'un nouvel ordre économique plus juste et plus équitable, et à donner à la coopération internationale pour le développement une impulsion nouvelle.

Nous sommes tous conscients que dans les circonstances politiques et économiques extrêmement difficiles que connaît actuellement la Communauté mondiale, le dialogue Nord-Sud revêt une importance exceptionnelle pour la stabilité des relations internationales. Nous ne pouvons tout simplement pas laisser s'élargir d'année en année le fossé qui existe entre pays riches et pays pauvres sans courir un risque grave de dislocation de la situation politique.

Nul ne saurait contester qu'au cours des dernières années nous avons enregistré dans les relations concertées entre pays développés et pays en développement des résultats significatifs qui nous ont permis de progresser dans la réalisation des objectifs d'un nouvel ordre international plus juste et plus équitable.

Le dialogue ininterrompu qui se poursuit maintenant depuis plus d'une décennie dans les différentes enceintes internationales s'occupant du développement, a permis par ailleurs une meilleure compréhension des problèmes réciproques et a été générateur d'une prise de conscience et d'un effort de réflexion collectifs au niveau de la Communauté internationale toute entière.

Je voudrais profiter de cette occasion pour adresser un hommage particulier à la Commission indépendante sur les problèmes du développement international présidée par M. Willy Brandt. Le rapport de cette commission apporte une contribution particulièrement précieuse à une meilleure compréhension des inégalités dans le développement, incompatibles avec la paix et le progrès du monde, et nous fournit

des éléments de réflexion qui devraient contribuer à une issue positive de nos travaux.

Certes, les progrès du dialogue Nord-Sud sont lents. La Communauté ne le conteste pas et le regrette. Mais il faut évidemment se rendre compte que l'ampleur des problèmes que posent la restructuration des relations économiques internationales et les inévitables rapprochements de conception qu'elle implique, ne permettent pas d'atteindre d'emblée cet objectif. En même temps nous devons être conscients de la légitime impatience, sinon de l'angoisse de millions d'êtres dans le besoin.

C'est précisément la tâche de la présente assemblée que de répondre à cette angoisse en ouvrant la voie à de nouveaux progrès.

Une approche concrète et réaliste ne peut hélas faire abstraction de l'environnement économique international actuel qui impose des contraintes, mais surtout trace les priorités.

Sans vouloir entrer dans une analyse détaillée de cette situation, je tiens toutefois à relever que depuis que l'idée des négociations globales a été lancée en 1979, la situation de l'économie mondiale s'est encore aggravée. Sur cette situation insuffisamment assainie sont venues se greffer les hausses récentes et répétées des prix du pétrole.

Les pays industrialisés se trouvent confrontés à une recrudescence de l'inflation, à des pressions accrues sur leurs balances de paiements, à la menace d'une récession et à un risque d'aggravation du chômage même si le taux d'inflation peut être contenu.

C'est cependant pour les pays en développement importateurs de pétrole que la situation est de loin la plus grave et la plus dramatique. En 1980 ils vont se trouver devant un déficit des balances de paiement de plus de 70 milliards de dollars, alors que pour beaucoup d'entre eux le niveau d'endettement atteint des proportions alarmantes. Ces pays se trouvent confrontés à des problèmes véritablement insolubles, sinon, pour les plus faibles, à un anéantissement virtuel de leur perspective de croissance et de progrès économique.

A ces problèmes s'ajoute, pour de nombreux pays en voie de développement, celui de la faim et de la malnutrition, dont la gravité est telle, qu'elle requiert, de la part de la Communauté internationale, un effort dans les délais les plus brefs, afin de remédier aux souffrances des populations concernées. La Communauté Européenne a montré, par sa politique, l'importance qu'elle attache à ce problème. Elle estime indispensable qu'il soit traité dans les négociations globales et a fait des propositions à cet effet, elle se félicite de voir qu'un consensus semble s'être esquissé à cet égard: en effet, les négociations globales perdraient une grande partie de leur substance si elles ne s'attaquaient pas à ce problème.

Il est clair aujourd'hui qu'aucun pays ou groupe de pays ne peut ignorer l'interdépendance croissante qui lie tous les Etats: chacun a une responsabilité propre au sein de la Communauté internationale, qu'il doit

concilier avec la responsabilité de son propre développement.

La Communauté Européenne, dans l'intérêt de la Communauté internationale toute entière, s'efforce de faire face aux difficultés qui sont les siennes à l'heure actuelle. Comme le Conseil Européen de Venise l'a confirmé, la lutte contre l'inflation reste la première priorité des Neuf. Ils ont également mis en œuvre un programme pour réduire, au cours des années à venir, la consommation d'énergie de la Communauté et développer son potentiel énergétique, notamment par la recherche de sources alternatives d'énergie. Par le système monétaire européen, ils contribuent à la stabilité monétaire dans le monde.

On ne saurait toutefois faire porter aux seuls pays industrialisés à économie de marché la responsabilité exclusive de la croissance de l'économie mondiale et de l'aide au développement. Cette responsabilité doit être équitablement partagée entre tous les membres de la Communauté internationale et notamment les pays producteurs de pétrole assument à cet égard des responsabilités particulières.

Je ne cacherai pas que la Communauté a regretté le caractère brutal et soudain des hausses des prix du pétrole décidées par l'OPEP, qui ont infligé un choc excessif à l'économie des pays développés et qui peuvent, en conséquence, affecter leur politique de coopération au développement.

De même, les pays industrialisés à économie planifiée qui sont largement insérés dans le réseau de l'interdépendance économique mondiale, doivent aussi prendre leur part de responsabilité. Leur attitude consistant à se considérer comme exonérés des charges de la coopération internationale au développement est de moins en moins compréhensible.

C'est pourquoi, M. le Président, la Communauté est convaincue qu'une des conditions du succès des négociations globales est la participation effective à celles-ci de tous les groupes de pays concernés: pays industrialisés à économie de marché et à économie planifiée, pays en développement importateurs et exportateurs de pétrole. Je tiens à lancer un appel pressant dans ce sens à cette Assemblée, tout en confirmant la volonté très nette de la Communauté d'assumer dans ces négociations les responsabilités qui sont les siennes.

Une autre condition pour assurer dès le départ aux négociations globales un maximum de chances de succès est de dégager préalablement entre nous un accord non équivoque portant à la fois sur les objectifs, l'ordre du jour et la procédure de ces négociations, tous ces aspects étant étroitement liés.

Je voudrais à cet égard vous rappeler l'approche de la Communauté:

Nous nous basons sur la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, qui constitue un compromis équilibré et pondéré dont il convient de prendre en considération tous les éléments sans en privilégier certains ni négliger d'autres.

Les observations que j'ai formulées quant à la situation actuelle et prévisible de l'économie mondiale

nous amènent à croire que, dans l'intérêt de tous, l'objectif des négociations doit être :

- d'une part, de rechercher les voies et moyens devant permettre à l'économie mondiale de sortir de la récession et de retrouver un rythme de croissance rapide,
- d'autre part, dans le cadre d'une restructuration des relations économiques internationales vers un ordre économique plus juste et plus équitable, d'apporter une solution aux problèmes les plus urgents dont dépend le développement du tiers du monde.

Les notions de l'avantage mutuel, de l'intérêt commun et des responsabilités partagées, qui en fin de compte se trouvent à la base de toutes relations internationales, devront nous conduire à définir une plate-forme de négociations dans laquelle chacune des parties et notamment les pays les plus démunis, retrouveront le reflet de leurs préoccupations essentielles.

Cette plate-forme de négociations devra être réaliste et concrète. Il faut éviter à tout prix de retomber dans les erreurs du passé, en essayant d'aborder un trop large éventail de questions, ce qui ne pourrait que nous mener à l'impasse.

Cette nécessaire sélectivité ne peut conduire pour autant à négliger le caractère global des négociations et doit permettre une approche des problèmes qui appréhendent leur relations intrinsèques sans exclure aucun des cinq grands thèmes retenus dans la résolution 34/138.

La Communauté a par ailleurs accepté de discuter sur la base de l'ordre du jour proposé par le Groupe des 77. Dans la phase finale des travaux préparatoires, nous avons déposé, tout en maintenant nos propositions antérieures, une liste de sujets qui nous paraissent pouvoir contribuer utilement à un compromis.

Nous estimons que des progrès réels ont été accomplis au cours des travaux préparatoires qui constituent une base adéquate pour la recherche d'un accord au sein de cette Assemblée. Lors de la dernière réunion du Comité préparatoire, le porte-parole de la Communauté s'est efforcé de tracer un bilan de ces travaux mettant en évidence les points où un large consensus existe, les zones où des rapprochements se dessinent ainsi que les questions où les divergences sont encore importantes. Sans vouloir établir une hiérarchie entre les difficultés qui subsistent, il nous semble que des compromis acceptables pourraient être dégagés plus facilement sur toutes les questions encore ouvertes si des solutions satisfaisantes pouvaient être trouvées aux difficultés qui demeurent dans les domaines suivants:

- pour ce qui est de l'énergie, la Communauté estime que ce problème devrait être abordé dans sa globalité et de manière approfondie. Il manquerait certainement dans un ordre du jour équilibré un élément essentiel intéressant la Communauté internationale toute entière, si on voulait faire abstraction de la question de la prévisibilité de l'offre, de la demande et des prix de l'énergie,

- il y a ensuite les questions monétaires et financières qui sont un sujet difficile, étroitement lié d'ailleurs à celui de la procédure de négociation,
- il y a enfin la procédure de négociation elle-même qui est un des points cruciaux que nous aurons à résoudre au cours de la présente session et dont l'ensemble des modalités devrait être défini de façon claire avant l'ouverture des négociations.

Il s'agit en particulier de concilier le caractère global des négociations avec le respect des compétences des enceintes spécialisées du système des Nations Unies. Ceci implique que nous devons trouver un équilibre approprié entre l'organe central et le rôle de ces enceintes spécialisées, dont les compétences et les pouvoirs de décision devraient, à notre avis, être intégralement respectés.

La Communauté abordera les négociations qui vont prendre place dans les jours qui viennent dans le même esprit que celui qui l'a animé au cours des travaux préparatoires où elle a, je crois, démontré :

- sa volonté de compromis,
- son souhait de voir fixer aux négociations globales, un enjeu collectif important et ambitieux ne se limitant pas à la seule défense des intérêts de l'un ou de l'autre groupe de pays, mais prenant en considération ceux de la communauté internationale toute entière en privilégiant tout particulièrement les membres les plus démunis de celle-ci.
- sa disponibilité, tout en répondant aux problèmes les plus urgents qu'impose la situation actuelle, de ne pas s'en tenir à des mesures à court-terme — il ne faut pas confondre urgence et court-terme — mais d'aborder aussi un certain nombre de mesures à moyen et à long terme qu'impose la nécessaire restructuration des relations économiques internationales.

Monsieur le Président,

La nouvelle stratégie internationale du développement, que nous sommes amenés à adopter lors de la présente session, revêt une importance particulière pour l'avenir des relations entre monde en développement et monde développé, dans la mesure où elle représente l'expression de la volonté de la communauté internationale de progresser dans la réalisation des objectifs fondamentaux du développement : améliorer l'essor économique et le bien-être des peuples en développement, en particulier des plus démunis d'entre eux, et œuvrer à l'instauration de relations économiques internationales plus équitables.

La Communauté considère que les objectifs qui seront finalement retenus pour cette stratégie doivent être suffisamment ambitieux pour encourager l'action et tenir suffisamment compte des réalités économiques pour ne pas susciter des espérances qui, par la suite, se révéleraient illusoire.

La présente stratégie doit nous offrir une vue aussi complète que possible de l'ensemble des questions à court, moyen et long terme qui affectent l'économie mondiale. Elle ne doit pas se limiter aux objectifs

économiques et sociaux du développement au cours de la décennie à venir, mais chercher à appréhender les facteurs qui assombrissent la situation économique mondiale et remettre en cause les perspectives de développement du tiers monde.

La stratégie doit nous fournir un cadre efficace pour la nécessaire modification à moyen terme, et long terme, des structures et des moyens d'action de l'économie internationale en vue de créer des bases durables pour un développement régulier, équilibré et équitable de tous les pays.

Enfin elle devra permettre une mobilisation de l'opinion publique, tant dans les pays développés que dans les pays en développement en favorisant une sensibilisation sur les problèmes à plus long terme qui affectent le développement des pays moins favorisés et dont la solution déterminera l'avenir des relations entre l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud de notre planète.

Nous sommes conscients du fait que les travaux préparatoires pour cette stratégie se sont révélés extrêmement ardu, compte tenu de la nécessité de rechercher, à la lumière de l'expérience du passé, une approche nouvelle aux problèmes abordés.

Ces travaux ont toutefois permis de réaliser des progrès substantiels sur un grand nombre de points et ont permis d'aboutir à un résultat appréciable, puisque nous nous trouvons maintenant en présence de nombreux et importants points d'accord.

D'autres questions n'ont pas encore pu trouver de solution à ce stade et certains d'entre elles d'ailleurs devront être examinées en liaison avec les discussions qui ont lieu à ce propos de l'ordre du jour des négociations globales. Cela a d'ailleurs été perçu lors de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur les négociations globales dans la mesure où elle indique que ces dernières doivent avoir, entre autres, pour objectif de mettre en œuvre la nouvelle stratégie.

Il importe par conséquent que les discussions que nous aurons dans les prochains jours sur chacun des ces deux dossiers ne nous fassent pas oublier la nécessité de maintenir une vision d'ensemble et d'aboutir à des conclusions susceptibles d'assurer la cohérence entre ces deux exercices.

Les textes qui sont soumis à l'attention de notre Assemblée nous paraissent fournir une excellente base de départ pour cet exercice, car ils ont l'avantage d'avoir identifié avec précision les points pour lesquels des divergences subsistent encore entre nous.

Sans vouloir sous-estimer l'importance ni la portée de ces divergences, nous considérons toutefois qu'ici

encore des marges de manœuvre subsistent et qu'un accord devrait être possible dans la mesure où chaque partie se montrera disposée à prendre dûment en considération les préoccupations et les limites des autres partenaires.

Monsieur le Président,

Nous avons noté avec un grand intérêt les suggestions présentées par M. le Secrétaire général devant l'ECOSOC en vue de prendre rapidement des mesures destinées à alléger les très graves difficultés que connaissent un certain nombre de pays en voie de développement à faible revenu en raison de leur situation des balances de paiement.

Ces propositions seront examinées par les Neuf avec toute l'attention qu'elles méritent et devraient être rapidement prises en considération par la Communauté internationale dans un cadre approprié.

Monsieur le Président,

Le Conseil européen réuni à Venise en juin dernier a confirmé l'engagement politique de la Communauté en faveur du dialogue Nord/Sud et de la coopération avec les pays en voie de développement.

Il ne s'agit pas là, pour la Communauté, d'un engagement simplement verbal mais d'une donnée fondamentale et permanente de sa politique qu'elle traduit concrètement dans son action quotidienne.

Faut-il rappeler, en particulier, que la Communauté est liée à la grande majorité des pays en voie de développement par un réseau de relations contractuelles sans précédent tant par son nombre que par sa qualité et dont la Convention de Lomé constitue l'exemple le plus complet dans la mesure où elle est fondée sur la recherche commune de la prévisibilité et de la sécurité. Cette coopération – basée sur les notions de responsabilité partagée, d'avantage mutuel et de dialogue permanent entre partenaires égaux – constitue une des composantes essentielles de la politique communautaire dans les relations Nord/Sud. La Communauté a la conviction d'apporter ainsi une contribution appréciable aux aspirations du tiers monde pour l'établissement d'un nouveau type de relations, entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés.

C'est sur base de cet engagement politique très clair et très ferme de leurs chefs d'Etats et de gouvernements que les Neuf abordent cette session spéciale de l'Assemblée générale.

La Communauté est consciente que son destin est indissolublement lié à celui du monde en développement.

Luxembourg, International Financial Center

Address of Mr. Ernest Muhlen, Secretary of State for Finance, held in Luxembourg on 19 September, 1980, before the European Manufacturers Conference

Luxembourg has developed into a major financial center thanks mainly to the strong expansion of its banking structure during the past two decades. Although this growth was helped by some advantages inherent to the place, it is largely due to external factors. Foreign banks eager to enter the international markets were indeed hampered in their countries by restrictive regulations: the interest equalization tax in the USA, the Bardepot and capital flow restrictions in Germany, restrictive measures and high costs in Switzerland, rigid exchange controls in numerous countries.

As a consequence or in the expectancy of such obstacles, from the 1960's on, often in groups of one nationality, banks have come to Luxembourg where the conditions for establishment were favourable: the absence of those constraints which a monetary policy applied by a central bank imposes, and the entire freedom of capital flows across the borders which the dual exchange market makes possible, are the major characteristics of the liberal environment in which banks can develop their activities in Luxembourg.

Moreover, the political authorities are fully conscious of the fact that the tax system is by no means attractive to the banks, and they strive to eliminate this disadvantage through partial reforms of the tax laws and through the negotiation of additional treaties to avoid double taxation.

Luxembourg also offers advantages in other fields besides the strictly financial one. Among them are its political and social stability, its central geographic situation enhanced by good means of communication, the availability of a qualified and multilingual workforce, relatively low costs, the presence of EC institutions, and the closeness of contact between banks, brought about by the reduced dimensions of Luxembourg.

As compelling intrasectoral element of attraction has also weighed on a great many banks' decision to come to Luxembourg: the establishment in Luxembourg of a few important banks of the same nationality has brought along others, for reasons of competition as well as of standing. Once its renown as a center of euromarket activities was established, Luxembourg drew banks of other countries looking for an outlet on the market. The creation of an affiliate in Luxembourg has thus become for many banks an integral part of their long-term strategy of involvement in international money and capital markets.

If the inflow of foreign financial enterprises has transformed Luxembourg into a focal point of international finance it has also greatly contributed to the growth of the domestic economy, through the tax income it provides to the public Treasury and through

the employment it gives to over 7.000 persons, i. e. close to 5% of the overall Luxembourg active population.

Although the relative flexibility of the legal rules has been and remains attractive to financial institutions, enabling them to work as «universal» banks, a strengthening of those rules has been unavoidable to maintain an orderly growth of the center under sufficiently severe conditions of selectivity. The basis for a specific regulation of banking activities was laid in 1945 by the creation of the function of Banking Control Commissioner, whose competence was specified and extended by later texts, especially by the decree of June 19, 1965.

The Commissioner plays a particularly important role as early as at the level of the authorization of a new establishment. In preliminary contacts, possibly prior to a formal request for authorization, he is able to discourage those banks which would not fulfill the financial, organisational and personal conditions necessary to achieve effectively their commercial goals. It is the aim of the authorities to restrict the list of banks to wellrenowned institutions.

The Commissioner's surveillance covers the whole lifespan of a bank and is applied through controls in the bank itself and through the numerous informations with which every bank has to supply him on a regular basis. It includes e. g. the respect of the legally prescribed bank ratios. Luxembourg banks tend to keep a high level of own assets, and the average solvency ratio stands well above the legal minimum of 3%.

The present size of the financial center becomes apparent through the fact that 110 banks are now licensed in Luxembourg. The most important group in numbers and volume, are the 29 German banks. Among the 12 Luxembourg and Belgian and 6 French banks, are all the institutions actively involved in the domestic market. The presence of US banks, now numbering 12, has shown a relative decrease. But the 13 Scandinavian, 10 Swiss and 5 Italian banks, all more recent newcomers to Luxembourg, grow at a dynamic rate. The 23 other banks are multinational joint-ventures or come from various other countries, e. g. Japan, the USSR, Poland and the P. R. of China.

The volume of business transacted in Luxembourg appears from the global balance sheet of the banks which in July 1980 exceeded 3.600 billion francs, showing average annual growth rates about 25% during the last years.

The fact that more than 85% of this total balance sheet are denominated in foreign currencies sufficiently illustrates the international orientation of the

Luxembourg banks, whose activities cover mainly the different sectors of the euromarkets. The growth and dynamism of its banking community have indeed allowed Luxembourg to increase its share of euro-transactions at a regular rate. Thus, between end 1973 and end 1979, Luxembourg banks have raised from 6,6 to 11,4% their share in all euro-deposits received by banks involved in the euromarkets. At the same time, euro-credits by Luxembourg banks rose from 7,2 to 12,4% of the total registered by the BIS. Since these credits by Luxembourg banks are for the most part extended to final borrowers, whereas on the euromarket as a whole a quarter only of all credits results in an effective use of funds, the rest being made up of interbank deposits, Luxembourg accounts for about 25% of all eurocredits to the non-banking sector.

Geographically, foreign assets and liabilities of Luxembourg banks are strongly oriented towards the industrial Western economies, mainly towards OECD countries. Especially the EC Member States and Scandinavia are the Luxembourg banks' principal providers of deposits. About 80% of eurodeposits in Luxembourg originate in these countries, compared to 57% on the euromarkets as a whole. On the other hand, Middle Eastern deposits make up less than 3% of Luxembourg deposits, whereas they account for about 12% of all eurodeposits. The assets side shows the same preference for Western Europe which absorbs more than 70% of all credits given by Luxembourg banks. From the angle of the geographical risk, which is presently a main preoccupation of monetary authorities, this tendency towards Western economies ought to be well appreciated.

The financial center has now acquired enough own weight to permit the appearance of an interbank market in Luxembourg, weaving closer links between eurobanks and traditional domestic establishments which take the opportunity to deposit their liquidity surplus in the international markets. The ability of Luxembourg to rely on itself, thanks to its growth, has led since 1977 to the syndication of important euro-credits by purely Luxembourg-based bank syndicates. The Luxembourg rates for DM roll-over credits are increasingly used as reference rates (Luxibor) in credit arrangements. Indeed Luxembourg is specialised in euro-DM transactions. Whereas the dollar still dominates the euromarkets with a share of about 65%, DM-liabilities of Luxembourg banks are slightly more important than their dollar-liabilities. Both currencies together account for about 88% of all euro-deposits in Luxembourg.

The growth of banking has helped the development of a diversified sector of specialised credit esta-

blishments and of investment funds. The establishment of this latter category of institutions was promoted by the liberal legislation on holding companies and its successive flexible adaptations. However, since 1972 the investment funds have been subject to the supervision of the Banking Control Commissioner, which has led to a consolidation of this sector. In June 1980, 74 investment funds with total assets of 88 billion francs were established in Luxembourg.

Special mention has to be made of the Luxembourg Stock Exchange. Founded in 1929, it was from its start oriented towards transactions in foreign paper, but its real take-off came with the development of the euro-bond market, of which it became the main listing center, thanks to its low costs and minimal formalities. By the end of June 1980, the official list of quotations of the Luxembourg Stock Exchange extended over 1.526 lines, comprising 1.371 foreign papers. The Stock Exchange has a monopoly of quotation for bonds denominated in units of account.

The importance of Luxembourg in the eurobond market has been further underlined by the innovative initiatives of Luxembourg banks which from the outset have taken an active part in this market, whether it be in the management syndicates, or at the administrative level of quotation and paying agents. In 1979, Luxembourg banks have managed or co-managed the issuing syndicates of 24% in volume of all eurobond issues.

In 1970, 71 banks from 11 countries founded in Luxembourg the CEDEL company, to which belonged in June 1980, 1.007 institutions from 47 countries, which listed at that time 3.318 issues and held bonds for over 25 billion dollar in deposit. The turnover was 54,7 billion dollar in 1979.

The object of CEDEL is the centralization of bond deposits and the automatic execution of transactions in those bonds by a single clearing operation, avoiding the material transfer of paper. Whereas at the level of their execution, transactions in eurobonds are thus extremely simplified, a second step has been accomplished by the automatization of the very conclusion of those transactions. To this end, a group of well-known banks founded in September 1977 in Luxembourg the company EUREX. This company is an international stock exchange on a fully computerized basis, which is supposed to give a new impetus to the secondary eurobond-market, and to increase the transparency as well as the liquidity of this market. EUREX became operative in 1979.

Briefly we can say that the financial center of Luxembourg, during the last years, expanded rapidly. The Luxembourg Government is conscious that he has to take care of his development and he is decided to do so.

Les Mayrisch, l'apport et le rayonnement européen d'une famille luxembourgeoise

A l'occasion de la célébration du 150^e anniversaire de la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg a présenté à la Bibliothèque Royale Albert I^{er} à Bruxelles une exposition exceptionnelle consacrée au thème: «Les Mayrisch, l'apport et le rayonnement européen d'une famille luxembourgeoise». Le vernissage de cette exposition avait lieu le 15 octobre 1980 en présence de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Belgique ainsi que de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Lors du vernissage des discours furent notamment prononcés par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et par Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique. Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires culturelles :

La commémoration du cent cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique donne lieu à bien des hommages, fournit l'occasion de formuler bien des vœux à l'adresse des plus hautes autorités du Royaume aussi bien qu'à celle des Belges dans leur ensemble. Le Grand-Duché de Luxembourg s'y rallie de grand cœur, puisant dans les pages d'histoire commune aussi bien que dans les solidarités contemporaines des raisons toutes spéciales de témoigner au pays voisin et allié son inaltérable et fraternelle sympathie. L'explosion libératrice déclenchée par la Muette de Portici, le chant de l'amour sacré de la patrie, avaient retenti naguère jusqu'aux bords de la Moselle et avaient déterminé également chez nous l'évolution de nos institutions et l'accès à l'indépendance.

La qualité profonde de l'amitié belgo-luxembourgeoise ne pouvait être mieux attestée que par la présence à cette manifestation des souverains de nos deux pays. Je voudrais rendre un hommage respectueux et reconnaissant à LL. MM. le Roi Baudouin et la Reine Fabiola, pour la bienveillance spontanée qu'Elles ont accordée à cette exposition et au témoignage qui en dérive.

De même j'exprime notre profonde gratitude pour le patronage éminent de LL. AA. RR. le Grand-Duc Jean de Luxembourg et de la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte qui a constitué un encouragement précieux pour les initiateurs de cette entreprise.

Ayant résolu de rendre hommage à la Belgique dans le cadre d'Europalia, nous nous sommes demandés quelle forme celui-ci pouvait prendre pour figurer dignement parmi les apports de nature si diverse et de si grande qualité de la Belgique et des autres pays. Que pouvait opposer le Luxembourg aux Bruegel de la Belgique ? A défaut de son éclat artistique ou scientifique la contribution luxembour-

geoise pouvait-elle au moins être signifiante et évocatrice par rapport à des préoccupations fondamentales de nos deux pays ?

Les petits pays ne survivent que par la qualité de leurs hommes et de leurs femmes. L'apport et le rayonnement européen d'un couple luxembourgeois, qui a incarné une époque de recherche artistique et littéraire, de mutation industrielle, sociale et politique, qui a interprété et animé cette époque à partir de sa plate-forme luxembourgeoise d'entre les Grands, nous ont semblé propres à faire l'objet d'une évocation, rappelant leur œuvre et les leçons à en tirer pour le temps actuel.

Emile Mayrisch et son épouse Aline de Saint-Hubert sont deux personnalités qui émergent et dont le rayonnement a dépassé les frontières du Grand-Duché.

Deux personnalités distinctes voire complémentaires, alors que leurs réactions devant la vie s'étendent sur un large éventail allant du robuste et dynamique réalisme du chef d'industrie à la sensibilité littéraire et à l'inquiétude mystique de la fondatrice d'œuvres. Tous deux fondamentalement des personnages d'action!

Leur château situé dans le tout petit village de Colpach, caché dans un vallon qui descend des contreforts des Ardennes, est devenu célèbre pour avoir été le lieu choisi pour une entreprise intellectuelle et politique axée sur un effort de réconciliation franco-allemande, qui paraissait impératif après les horreurs de la première guerre mondiale. Ecrivains, hommes politiques, artistes, savants ont pu s'y rencontrer et dialoguer.

Si Madame Mayrisch jetait des ponts entre les deux littératures, Monsieur Mayrisch s'attaquait au rapprochement des esprits et des sensibilités politiques. Il créa avec des personnalités françaises et allemandes, le Comité franco-allemand d'Information et de Documentation. Les rencontres de Colpach devinrent un véritable forum européen, un véritable cénacle, tant il est vrai que la réconciliation franco-allemande était et reste le noyau de toute entreprise d'union et de paix en Europe.

A un autre titre encore Emile Mayrisch fut un précurseur de la construction européenne. Mayrisch, artisan de l'Arbed, a conçu et proposé la création d'une «Entente Internationale de l'Acier», dont il était le président et dont le siège était à Luxembourg. On peut se demander si les Gouvernements qui décidèrent en 1952 de fixer le siège provisoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à Luxembourg étaient bien conscients de ce qu'ils accomplissaient ainsi un geste de consécration d'un site où les premières tentatives de mise en ordre des productions et des marchés s'étaient déjà réalisées ? N'y

a-t-il pas une lointaine parenté entre l'application décidée de l'art. 58 du Traité CECA, qui défraie actuellement les chroniques, et les disciplines quelque peu précaires que s'imposaient les sidérurgistes d'alors.

Notre contribution à Europalia est donc délibérément placée sous le signe de nos préoccupations européennes. A ce titre elle rejoint une fois de plus le parallélisme des vocations de nos deux pays, tous deux sièges d'institutions européennes, tous deux héritiers et gérants de deux cultures. A nous de démontrer que les civilisations peuvent coexister et se féconder mutuellement dans un même système poli-

tique. C'est ainsi que notre expérience de tous les jours peut constituer le véritable banc d'essai pour une Europe unie.

A cent cinquante ans du soulèvement de Bruxelles, la révolution pacifique de la construction européenne trouve Belges et Luxembourgeois attelés à une même tâche.

En ce sens la contribution du Grand-Duché à Europalia, composée avec sollicitude et ferveur par Messieurs Tony Bourg et Joseph-Emile Muller auxquels se sont joints Messieurs Gilbert Trausch et Marcel Schroeder, devient porteuse d'un véritable message.

L'ouverture de la session parlementaire 1980/1981

La traditionnelle séance d'ouverture de la session parlementaire 1980/1981 a eu lieu le 14 octobre 1980, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1^{er} du règlement de la Chambre des Députés. La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les plus jeunes députés, Madame Lydie Polfer et Monsieur Charles Goerens.

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session ordinaire qui avait été ouverte le 9 octobre 1979 et déclara ouverte la session ordinaire 1980/1981.

Le président procéda ensuite à l'assermentation de Monsieur Nic. Birtz, appelé à achever le mandat de Madame Lydie Schmit qui a donné sa démission le 11 août 1980.

Après le discours traditionnel du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élection de son nouveau bureau, dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, Président; Monsieur Joseph Eyschen, Monsieur René Hengel et Monsieur Nicolas Mosar, Vice-Présidents; Monsieur Camille Hellinckx, Monsieur Roger Krier, Monsieur Edouard Juncker, Monsieur Victor Braun et Madame Viviane Reding, secrétaires.

Dans son allocution d'ouverture, le président élu, Monsieur Léon Bollendorff, releva d'abord le rôle important que doit jouer le parlement en temps de crise:

Des problèmes de grande envergure demandent des solutions dans un avenir rapproché. Je n'en veux énumérer que quelques-uns sans entrer dans le détail: la restructuration de la sidérurgie, la politique de travail, la fiscalité, l'énergie, les communications tant en ce qui concerne l'aviation que les routes et les che-

mins de fer, autant de questions préoccupantes qui exigent que les pouvoirs politiques s'y attaquent sans répit.

Dans ce contexte, qu'il me soit cependant permis d'évoquer un peu plus longuement le problème du chômage des jeunes, un problème qui nous tient tout particulièrement à cœur.

Si le Luxembourg a actuellement avec 0,6% la quote de chômage la plus basse de tous les pays de la Communauté, le chômage des jeunes en-dessous de vingt-cinq ans y reste pourtant très important. Le nombre de chômeurs parmi ces jeunes a même considérablement augmenté ces derniers temps. L'administration de l'emploi a enregistré à la mi-juin 1980 329 demandes d'emploi non satisfaites (dont 123 de jeunes hommes et 206 demandes de jeunes femmes en-dessous de 25 ans), alors qu'à la mi-septembre ce nombre s'est élevé à 576 (dont 178 jeunes hommes et 398 jeunes femmes).

Il y a quelques mois, à la fin de l'année scolaire, quatre mille jeunes sont venus se présenter sur le marché de l'emploi après avoir été confrontés avec la décision, soit de rechercher un emploi sans qualification précise, soit de s'engager dans une formation permettant d'acquérir une qualification réelle. Les statistiques démontrent que ce sont surtout les jeunes de la première catégorie qui risquent de connaître des déboires à la recherche d'un emploi. Il nous appartient donc d'éveiller l'intérêt des jeunes à se former, en leur offrant une infrastructure de scolarisation adéquate.

Différentes mesures ont déjà été prises en vertu de la stimulation de l'emploi des jeunes. Par la loi du 27 juillet 1978: la possibilité pour les entreprises du secteur privé de conclure des stages-initiation, la possibilité de conclure des contrats de mise au travail temporaire dans le secteur public, l'octroi d'une prime d'orientation aux jeunes qui prennent un emploi sa-

larié dans une branche économique caractérisée par un déficit structurel de main-d'œuvre. Par la loi du 5 mars 1980: l'introduction d'aides à l'embauche d'apprentis.

Ces mesures ont eu des effets positifs et je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les employeurs qui ont contribué à ces résultats et pour lancer un appel aux employeurs qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas encore profité de ces dispositions légales.

Il s'agit, d'un autre côté, de motiver davantage les jeunes. En effet, de récentes recherches ont démontré que l'attitude et l'échelle des valeurs que l'on trouve chez les jeunes vis-à-vis de la vie active sont très diverses et semblent en corrélation avec des facteurs socio-économiques, tels que le statut des parents, le niveau d'instruction, etc. Ainsi, on a constaté que les jeunes non qualifiés sont de plus en plus apathiques et coupés de leur environnement social et montrent peu d'intérêt pour l'amélioration de leurs perspectives de carrière; ils sont trop peu mobiles d'un point de vue géographique et refusent souvent de se déplacer de plus de quelques kilomètres pour trouver un emploi ou un avancement. Les éléments dont on dispose donnent à penser que les jeunes, au

moment où ils abordent le marché du travail, sont déjà conditionnés pour profiter le moins possible des possibilités existantes. Ils n'ont pas confiance en eux et manquent d'esprit d'entreprise.

Vaste programme pour vous, Mesdames et Messieurs les Députés. Il y va de l'avenir de notre pays. Que les programmes visant les catégories défavorisées des jeunes se consacrent par priorité au renforcement de leur confiance en eux, que les efforts accomplis permettent aux jeunes de ne pas être obligés d'accepter des emplois sans avenir que leur couvre leur faible qualification, voilà nos objectifs, voilà ceux de tous les responsables !

Avant de se pencher plus spécialement sur le programme et les méthodes de travail de la Chambre, le président rappela que 1981 sera l'année internationale des personnes handicapées et il releva que de nombreuses mesures et aides existent déjà au profit des handicapés, mais qu'il y a toujours des lacunes qu'il faudra combler.

En fin de séance, la Chambre procéda à la désignation des membres des différentes commissions permanentes et des autres organes réglementaires de la Chambre des Députés.

L'inauguration de la 37^e Foire Internationale de Luxembourg

Le 4 octobre 1980 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 37^e Foire Internationale de Luxembourg, en présence du Maréchal de la Cour, Monsieur Guy de Muysen et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, de la vie politique, économique, financière et artisanale.

Relevons que pas moins de 1.380 exposants directs ou indirects de 30 pays ont participé à cette Foire internationale. C'est Monsieur Claude Pescatore, succédant à Monsieur Guillaume Konsbrück comme Président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue aux nombreux invités d'honneur.

Monsieur Gaston Thorn, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, prononça ensuite un discours, dont nous reproduisons ci-après le texte:

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Comme les années précédentes, les premiers jours d'octobre voient l'inauguration de notre grande rencontre économique bi-annuelle, à l'occasion de laquelle le Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes procède traditionnellement à l'analyse de l'évolution économique.

L'image économique du monde — d'après les analyses de l'OCDE, du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale — est sombre et on ne repère pas d'indications qui inciteraient à l'optimisme.

Les sept grands pays de l'OCDE, à l'exception du Japon, vont accuser au deuxième semestre de 1980 une évolution négative du PNB.

Dans les pays de la Communauté Européenne, la croissance s'est réduite de plus de moitié par rapport à 1979, où elle atteignait environ 3,9%.

Les prix à la consommation connaissent un mouvement ascendant soutenu.

Si la hausse oscillait autour de 9% pour la période allant de 1971 à 1976 dans les pays de l'OCDE et de la CEE, le chiffre correspondant, pour les 6 mois se terminant en juillet 1980, dépasse le taux de 14%, taux qui doit encore se dégrader dans les prochains mois.

Le taux de chômage, en pourcent de la population active, a été en août 1980 de 6,3% en moyenne dans la Communauté des Neuf, soit en termes plus concrets près de 7 millions de chômeurs, et on peut s'attendre à une aggravation de la situation.

L'accent général est dès lors pessimiste, ainsi qu'en témoignent les différents indicateurs consultés. Il faut y ajouter le déséquilibre croissant des balances de paiements, l'impact des conflits armés, le recul et le cloisonnement croissant du commerce international, l'absence de facteurs de relance et la détérioration accélérée de la situation des pays en voie de développement.

A l'échelle internationale, le blocage est effectif, puisqu'il n'y a pas de mécanisme opérationnel qui

pourrait relancer une demande créatrice, en termes de consommation et d'investissement.

Les liquidités énormes détenues par les pays de l'OPEP n'ont pas su se placer en investissements productifs ranimant l'économie mondiale. De la sorte, la ponction sur le revenu des pays non-producteurs a entraîné, outre une accélération de l'inflation, un affaiblissement de la demande globale provoquant un ralentissement de la croissance des pays industrialisés et acculant de nombreux pays en voie de développement à des difficultés financières inextricables. L'OCDE estime par exemple que la perte de croissance accusée au terme de 3 ans (de 1979 à 1981), du fait de ces effets déflationnistes, devrait se chiffrer à 5% par rapport à ce qu'elle aurait été autrement.

La situation du Luxembourg s'insère dans ce cadre général défavorable.

Il n'est guère utile de s'arrêter aux indicateurs statistiques qui ont prévalu pour le 1^{er} semestre de 1980.

Retenons globalement les faits ci-après:

L'agriculture, touchée par des conditions climatiques défavorables, est confrontée avec un recul de la production végétale et la récolte viticole est mise en danger. En revanche, la production animale continue de progresser.

La production mensuelle d'acier brut est régressive depuis le mois de juin 1980, en comparaison avec les mois correspondants de 1979, si je fais abstraction du résultat obtenu en juillet 1980.

La diminution atteint même 31,8% pour le mois d'août 1980. Parallèlement au recul de la production, les prix de vente se sont effondrés, alors que les hausses de prix des matières premières et de l'énergie ont pesé lourdement sur les coûts.

La production industrielle, hors sidérurgie, a stagné dès le 1^{er} semestre 1980.

Le secteur financier se tient mieux, ce qui ne doit pas nous leurrer sur notre vulnérabilité, les marges de bénéfice des banques se rétrécissant et les recettes fiscales en provenance de ce secteur s'amenuisant.

La construction a encore connu une certaine animation, encore que là aussi des signes d'essoufflement puissent être décelés.

Par ailleurs, de fortes tendances inflationnistes se font jour dans cette branche, la hausse des prix avoisinant les 10%.

Notre P.I.B. n'ira guère en 1980 au-delà de 1,5%. En 1981, la stagnation continuera et risque même de dégénérer en franche récession, à la suite de la détérioration de la sidérurgie dont je parlerai dans un instant.

Maintenant que nous sommes proches de la croissance zéro que certains appelaient de leurs vœux, nous nous rendons compte des difficultés énormes et des sacrifices que cette situation implique pour une société habituée à l'aisance et au développement du niveau de vie, réalisés grâce à une croissance économique ininterrompue.

Seules éclaircies dans ce ciel plombé: notre taux d'inflation et notre taux de chômage.

En effet, le taux d'inflation, s'il doit atteindre cette année environ 6,5%, n'en représente pas moins la seconde performance sur le plan de la stabilité parmi les pays du Marché Commun, restant légèrement en retrait par rapport au résultat obtenu par la République Fédérale d'Allemagne.

Par ailleurs, on a pu maintenir le taux de chômage en dessous de 1%, soit à un taux largement inférieur à la moyenne européenne.

On sait ce qu'il en est de notre sidérurgie, prise dans l'ouragan dévastateur à l'échelle internationale. Je crois, pour ma part, que les subtilités, les demi-vérités, les procès d'intention et les escarmouches vaines n'ont plus de sens.

Le secteur vital de notre pays est en cause.

Nous ne pouvons nous permettre de croiser les bras devant une évolution fatale, en attendant des revirements en mieux ou alors des secours mirobolants d'autres secteurs.

Même si l'endettement de notre sidérurgie reste en deçà du niveau atteint ailleurs, il approche néanmoins un seuil critique.

Des pertes sur prix de vente de l'acier de plus de 1000 F par tonne produite deviennent courantes. Le déficit accumulé se situe à un niveau important et le processus de restructuration amorcé doit être poursuivi.

Nous avons attaqué les problèmes dès les années 1976-1977, grâce aux conférences tripartites générales et spécifiques pour le secteur sidérurgique.

Le plan arrêté le 19 mars 1979 l'a été en présence de la conjoncture et des perspectives probables d'alors.

Dès le mois d'avril 1980, il est devenu clair que sous l'impact de la régression conjoncturelle qui s'est greffée sur des structures affaiblies, il fallait revoir le premier plan de restructuration en fonction des nouvelles données, à savoir l'outil existant et la nécessité de l'adapter, une demande bouleversée à l'échelle internationale, enfin, les moyens financiers entamés par la situation économique défavorable qui persiste.

Dans la même approche tripartite en cours, nous devons mener les choses rondement, et, sur la base d'un large consensus et la solidarité nationale aidant, il faut traiter le dossier actuel et le conclure très rapidement.

Les investigations nécessaires ont été faites et les documents requis ont été déposés, dans l'optique de l'investissement, du financement, des aides et des mesures d'encadrement.

Nous savons tous qu'il ne nous est pas possible de hisser notre sidérurgie à un niveau où les sociétés sont renflouées à coup d'aides et fonctionnent grâce à des mesures étatiques.

Cette dimension là est hors de notre portée, étant donné le poids de la sidérurgie dans notre économie, elle-même dotée de moyens limités.

En revanche, le plan d'investissement doit nous donner les garanties nécessaires de choix optimal pour le maintien et le développement de cette industrie de base et ce sur le site luxembourgeois, les moy-

ens doivent être ajustés pour faciliter l'évolution vers un outil performant et rentable, travaillant sur des créneaux opérationnels, c'est-à-dire en fabriquant des produits de haute technologie à des prix concurrentiels.

C'est ainsi qu'on réussira à maintenir à moyen terme le noyau de main-d'œuvre, sur l'importance duquel on s'est mis d'accord le 19 mars 1979. Notre sidérurgie profitera du réseau de coopération façonné sur les plans européen et régional et pourra garantir cette richesse nationale, ce produit exportable dont nous avons un besoin vital.

Cette évolution ne se fera pas seule, comme par miracle.

Actuellement, les près de 20.000 emplois sidérurgiques ne sont pas substituables par un coup de baguette magique.

Il y va de l'épine dorsale de notre économie, étant donné l'importance de la sidérurgie et les effets multiplicateurs qu'elle exerce dans les domaines les plus divers.

Ne pas reconnaître cet état de choses et ne pas réagir rapidement correspondraient à un arrêt de mort, en termes économiques, techniques, financiers et sociaux.

Voilà les raisons impérieuses qui doivent nous guider tous pour trouver une solution valable, satisfaisante et urgente au défi économique le plus grave — et je mesure mes mots — qui ait été lancé jusqu'ici à notre pays.

Ces considérations m'amènent logiquement à parler de notre balance commerciale déficitaire.

Notre situation, favorable avant 1974, grâce aux exportations sidérurgiques, s'est renversée depuis lors.

La première crise sidérurgique avait brusquement fait passer notre balance commerciale d'un excédent de 9,4 milliards de francs en 1974 à un déficit de 7,4 milliards en 1975. Ce déficit a encore été aggravé par les nouvelles hausses du prix du pétrole et l'actuelle crise sidérurgique, et il dépassera certainement cette année les 12 milliards.

Je sais bien que ce résultat est corrigé par les services et les revenus de facteurs extérieurs. Il ne faut cependant pas être dupe, car notre déficit commercial équivaut à 8% de notre produit national brut, ce qui est énorme.

Ce qui est en cause, ce sont des postes en déficit structurel, dont l'impact entame la substance économique du pays.

Nous allons, sûrement, à la perte, si nous n'arrivons pas à redresser la barre.

Quelle est, dans ce contexte, l'incidence du prix du pétrole ?

Après le quadruplement en 1973, le prix du pétrole a encore doublé depuis 1978. Rien que cet alourdissement de la facture pétrolière représente pour les économies occidentales quelque 2% du PNB et a fait monter de plusieurs points les taux d'infla-

tion. Pour nous, il en résulte un surplus à payer de l'ordre de 3 milliards de francs en 1980.

Dans ces conditions, les économies d'énergie correspondent à un impératif rigoureux et je ne puis qu'appuyer la campagne afférente lancée par mon collègue, Monsieur le Ministre Josy Barthel.

N'oublions cependant pas un point d'importance. Des économies ont été réalisées et les importations pétrolières ont baissé. Cette réduction est due essentiellement à la récession économique et à la consommation intermédiaire de la sidérurgie.

Tout le monde sait — hélas ! — que la politique énergétique au niveau européen se signale en substance par le vide.

Alors que les uns parlent d'énergies de substitution, la récente conférence mondiale sur l'énergie a montré que la seule consommation pétrolière des pays en voie de développement va quadrupler d'ici à l'an 2000. La répartition du gâteau donnera ainsi lieu à d'autres tensions.

Décidément, le monde industriel, pris à la gorge dès 1973-1974, est lent à réagir.

Je continue de croire que le Luxembourg, même s'il s'octroie un délai de réflexion à moyen terme, n'échappera pas le moment voulu à définir une solution «ultima ratio» qui donne les garanties nécessaires quant aux livraisons suffisantes, sûres et à des prix acceptables.

Nos efforts de diversification et de remodelage industriels doivent être développés en permanence. Trois réflexions sont de mise à cet égard. Tout d'abord, notre action de diversification industrielle, appuyée par des moyens budgétaires en hausse, est capitale.

Périodiquement, des listes sont soumises qui documentent les réalisations et les projets afférents. Ces chiffres évoluent et sont périodiquement actualisés.

Je vous en donnerai seulement deux. Sur 18 projets acquis, hors sidérurgie, je note des engagements d'investissements, de quelque 10,5 milliards de F, avec une fourchette d'emplois nouveaux créés et à créer, de 2300 à 2800 unités. Ce résultat est significatif et il faut continuer résolument dans cette voie.

En second lieu, il faut souligner l'importance de l'innovation, de la recherche et de l'imagination créatrice. Nous sommes contraints, faute d'un marché interne suffisant, d'offrir nos produits et nos services essentiellement à l'extérieur.

Dans cette lutte dure et âpre, notre seule chance de percer est l'avantage acquis sur plusieurs plans qui se tiennent: produits et services techniquement au point, qualité, prix.

Nous allons renforcer nos mesures d'intervention — un crédit nouveau et modeste à titre d'amorce sera introduit dans le budget 1981 — pour stimuler les efforts dans ce domaine essentiel.

Ceci comporte, enfin, l'obligation permanente d'adapter et de renforcer nos structures de production et de prestation de services, de poursuivre notre effort d'investissement et de faire en sorte que la place de Luxembourg reste attrayante pour le développement d'initiatives économiques.

J'effleure seulement deux points capitaux où des limites sont atteintes chez nous. La notion de point de rupture a été employée par rapport à la situation de nos finances publiques: impasse budgétaire en 1981 dont vous connaissez l'ampleur, norme d'augmentation annuelle des dépenses de 10,2%, progression des dépenses ordinaires de 11,8%, amenuisement des excédents budgétaires dans la mesure où les recettes en provenance de certaines entreprises du secteur tertiaire ne sont pas garanties pour toujours, évolution des dépenses en matière de sécurité sociale, nécessité d'investissements collectifs, part minimale des dépenses compressibles dans les dépenses publiques.

Dans ces conditions, nous serons inévitablement obligés de recourir à l'emprunt, cela d'autant plus que notre charge fiscale globale – impôts plus cotisations sociales – nous place déjà en pointe dans la comparaison internationale.

Une réflexion rapide, dans le même contexte, s'impose quant à la réforme de l'assurance pension.

Les échéances approchent et il faut voir la réalité en face.

La politique d'autruche ne change rien à cet égard. Nous serons amenés à faire ensemble une réforme structurelle, à la faire dans un esprit d'équilibre et de solidarité, avant que s'écroule l'échafaudage.

Il faut bien constater que, accoutumés à la prospérité et à un optimisme dangereux – selon lequel tout devrait finir par s'arranger – nous nous sommes habitués à renvoyer à demain nos grands problèmes: financement de l'assurance maladie et de l'assurance pension, accroissement continu de la part des dépenses publiques dans le produit national, approvisionnement en énergie, mauvaise structure démographique.

Quant à nos classes moyennes – je vise plus particulièrement l'artisanat, le commerce, les branches HORESCA et la prestation de services – j'ai souligné à plusieurs reprises l'importance qui leur revient et le souci permanent du Gouvernement d'y voir se développer un progrès dans l'harmonie.

Aujourd'hui, je rappellerai seulement plusieurs points.

Dans les branches de base, nous avons noté en 1979 11.342 entreprises, occupant 60.969 personnes, soit 40% de la population active du pays.

J'enregistre également avec satisfaction que le nombre des apprentis inscrits a augmenté de 1974 à 1979 de 931 unités, soit à un taux de 39%.

Voilà dès lors un précieux réservoir pour une main-d'œuvre qui cherche à s'employer activement. Il faut avoir ce point capital à l'esprit dans l'exécution des mesures mises en œuvre pour encadrer la crise.

Progressivement, nous nous attaquons également aux problèmes qui se posent à la profession, en évitant de le faire en ordre dispersé et sous le coup d'une hâte déplacée.

Nous clôturerons le dossier des heures de fermeture des magasins, nous allons valoriser l'enquête faite en rapport avec l'appareil commercial et les

grandes surfaces de vente, enfin, nous réglerons la question de l'accès aux professions de l'HORESCA.

Des progrès concrets sont dès lors à signaler et nous allons continuer dans cette voie.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

A la suite de ces considérations, j'ai à cœur de conclure en soulignant certaines règles de conduite, qui ne sont pas pour autant des préceptes infaillibles. Je continue en effet de préconiser avant tout la reconnaissance objective des problèmes et la nécessité d'y apporter des solutions rationnelles, concertées et portées par les forces vives du pays.

Nous devons nous rendre compte avec lucidité dans quel contexte se situent nos problèmes actuels.

Nous avons vécu depuis la guerre une période de développement économique prodigieux, telle que le monde n'en avait jamais connu. On a parlé de miracle économique. En effet, alors qu'entre 1870 et 1914 le revenu par tête dans les pays occidentaux n'a augmenté que de 30 à 40% environ, qu'entre les deux guerres il a encore augmenté d'un pourcentage semblable, ce revenu par tête a été multiplié par 2,5 entre la fin de la dernière guerre et le début de la crise actuelle, c'est-à-dire en 1974. Il n'est donc pas étonnant que nous nous soyons installés dans la prospérité et que nous pensions que celle-ci doit continuer au même rythme.

Mais la crise du pétrole qui a donné lieu à un immense transfert de richesse vers les pays pétroliers, marque en réalité le début d'une ère nouvelle, d'une civilisation nouvelle. La période de la croissance rapide et facile appartient au passé.

Ceci d'autant plus que la stratégie des «nouveaux pays industriels» a créé une concurrence redoutable pour les pays occidentaux. Il en est résulté une nouvelle division internationale du travail.

Comment réagir à ce double défi ?

Désormais, il n'y a pas non plus de miracle possible. Nous ne pourrions plus périodiquement «sortir un lièvre de notre chapeau», sous forme d'une nouvelle place financière, d'une nouvelle révolution industrielle, en espérant ainsi que nos grands problèmes finiront par se résoudre.

Cette prise de conscience doit se faire tant sur le plan national que sur le plan international.

Dans l'optique nationale, les concepts de rentabilité et de compétitivité doivent regagner leurs quartiers de noblesse. Il faut revenir aux notions éprouvées de travail et de productivité, vertus typiquement luxembourgeoises qui, dans le passé, ont fait notre force et notre prospérité. Cela implique aussi qu'on intensifie l'effort d'imagination et la rénovation, pour améliorer notre palette de biens et de services exportables.

Sur le plan international, cela doit nous amener à batailler pour sauvegarder le libre accès aux marchés. Le protectionnisme institutionnalisé ou larvé constitue pour nous un danger mortel.

Le Luxembourg se doit donc de joindre vigoureusement sa voix aux défenseurs de l'approche libérale,

dans toutes les enceintes qui s'y prêtent. Je note dans le même contexte que si la crise a touché les pays industrialisés, les pays en voie de développement, privés de ressources naturelles ont subi des revers autrement dramatique qui hypothèque lourdement leur avenir. Ce n'est que par une politique d'aide et de développement au bénéfice des pays les plus démunis, représentant pourtant un important potentiel démographique et économique, que les pays industrialisés peuvent espérer un processus de redressement dont les effets multiplicateurs seraient salutaires à terme, à l'échelle mondiale. Le Luxembourg se doit de contribuer à cette œuvre, avec détermination et suivant ses possibilités.

En cas d'échec dans cette voie, les anciens pays industrialisés, et à fortiori les petits pays vulnérables comme le Luxembourg, risquent de ne pas survivre aux grandes mutations économiques actuelles et de venir grossir le nombre des pays pauvres.

Jean-Paul Sartre a dit dans le «Diable et le Bon Dieu»: «Il y a deux espèces de pauvres, ceux qui sont pauvres ensemble et ceux qui le sont tout seuls. Les premiers sont les vrais, les autres sont des riches qui n'ont pas eu de chance».

Que nous veillions tous à ne pas devenir pauvres en bloc ou alors à gaspiller, en état de richesse relative et éphémère, l'avantage que nous conservons pour le moment.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Après avoir développé ces quelques réflexions qui me tiennent à cœur, je me tourne vers tous ceux, sans lesquels la Foire ne pourrait fonctionner, pour leur dire combien importantes sont la foi en l'avenir et la volonté de redémarrer. Je me plais à souligner qu'ils documentent excellemment cet état d'esprit.

Des milliers de visiteurs sont attendus et chacun d'entre eux est un acheteur potentiel; à vous de les convaincre, de les entraîner, de les inciter à contribuer au progrès.

Qu'un plein succès vienne combler les espérances de tous ceux qui par leur travail, leur sens de l'organisation et leur habileté commerciale ont permis et permettront dans les années à venir, de mettre sur pied et d'animer ce qui est et reste une de nos manifestations commerciales les plus importantes, voilà ce que je souhaite sincèrement en ce jour d'inauguration de la 37^e Foire Internationale de Luxembourg.

La Journée de Commémoration nationale à Luxembourg

Le 12 octobre 1980 la nation luxembourgeoise a célébré sa traditionnelle Journée de Commémoration nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

Proclamation du Gouvernement

La Journée de Commémoration nationale offre chaque année l'occasion à tous les Luxembourgeois d'honorer la mémoire de tous ceux qui, souvent au prix de leur vie, se sont voués aux justes causes de l'indépendance et de la liberté de notre pays. A un moment où les horreurs de la guerre font rage en plusieurs endroits du globe, où l'explosion d'une violence aveugle et la recrudescence du racisme provoquent notre indignation, les Luxembourgeois s'unissent en leur profond attachement aux valeurs de la démocratie et de l'humanisme.

Face au totalitarisme et au mépris des droits de l'homme, ces valeurs restent des idéaux qui ont permis à notre Communauté nationale d'espérer et de survivre. Les menaces qui pèsent sur le monde et qui n'épargnent pas nos sociétés démocratiques doivent renforcer notre foi dans la liberté. Que les immenses sacrifices de ceux qui ont lutté contre l'arbitraire et l'oppression soient une leçon et un avertissement qui

nous unissent dans la mémoire respectueuse et nous guident dans la recherche de la justice et de la paix.
Luxembourg, le 10 octobre 1980

Les membres du Gouvernement,

Pierre WERNER	René KONEN
Gaston THORN	Fernand BODEN
Emile KRIEPS	Jean SPAUTZ
Camille NEY	Ernest MUHLEN
Josy BARTHEL	Paul HELMINGER
Jacques SANTER	

Proklamatioun vun der Regierung

Den Nationalen Erënnerungsdag gët eis all Jor op en neits d'Geleënhéet fir all déi Letzebuenger zu éieren, déi sech fir d'Onofhängegkeet an d'Fräiheet vun eisem Land agesat a fir d'gutt Saach souguer hiirt Liewe geaffert hun.

An engem Ament, wou de Krich erëm a verschidene Länner de Leit Misär a Leed bréngt, wou mir opbruecht gin, wa mer gesinn wéi blann Gewalt a Rassenhaass erëm opliewen, stin d'Letzebuenger zesammen, fir ze weisen, datt se Wäerter wéi Demokratie a Mënschlechkeet héich halen.

Dës Wäerter, déi eisem Vollek gehollef hun ze hoffen an z'iwwerliewen, wëlle mir weider virun Ae

behalen, och wann d'Mënscherechter mat Féiss getréppelt gin. D'Geforen, déi op der Welt leien an déi och eis demokratesch Gesellschaften nët verschounen, mussen eise Glaf un d'Fräiheet nach méi staark maachen.

Déi grousege Affer vun denen, déi géint d'Ongerechtgeet an d'Ennerdrécken gestriden hun, mussen eis Beispill a Léier sin, déi eis enegen a leden um Wee zu Gerechtegkeet a Fridden.

Lëtzebuerg, den 10. Oktober 1980

D'Membre vun der Regirong,

Pierre WERNER	René KONEN
Gaston THORN	Fernand BODEN
Emile KRIEPS	Jean SPAUTZ
Camille NEY	Ernest MUHLEN
Josy BARTHEL	Paul HELMINGER
Jacques SANTER	

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent par un service religieux célébré par le vicaire général, M. l'abbé Mathias Schiltz, en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police et de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force. L'encadrement musical du service religieux était assuré

par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où avaient pris place les membres du Corps diplomatique, les autorités du pays, le Conseil National de la Résistance, les délégations et porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des associations patriotiques.

Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, déposa une couronne de fleurs au pied du monument et ranima la flamme du souvenir. Le Grand-Duc et le Président du Gouvernement pénétrèrent ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le livre d'or.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir, Place de la Constitution, où des Couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et Monsieur Léon Bollendorff, échevin de la ville de Luxembourg.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée par une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Croix de Hinzert par le vicaire général, le chanoine Mathias Schiltz, des fleurs y furent déposées par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, par Monsieur Léon Bollendorff, échevin de la ville de Luxembourg, par les représentants du Conseil National de la Résistance, des mouvements de la Résistance et des associations patriotiques.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Le 15 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg en sa qualité de président du Conseil des Ministres des Communautés Européennes cinq ambassadeurs des pays de l'ASEAN, à savoir Monsieur Peng Yuan Hwang (Singapour), Monsieur Armando D. Manalo (Philippines), Monsieur Tengku Abdul Aziz (Malaysia), Monsieur Kahono Martohadinegoro (Indonésie), Monsieur Rongpet Sucharitkul (Thaïlande).

Le 16 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Leopoldo Calvo-Sotelo, Ministre espagnol chargé des relations avec les Communautés européennes.

Le 18 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Saunders, Secrétaire d'Etat adjoint américain chargé des questions relatives au Proche-Orient.

Le 21 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Chadli Klibi, secrétaire général de la Ligue Arabe.

Le 30 juillet, Monsieur Paul Hatry, Ministre des Finances de Belgique, s'est rendu à Luxembourg où il a eu des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances. Cette rencontre a permis aux deux parties de passer en revue divers

problèmes d'harmonisation des politiques fiscale, monétaire et financière propres aux deux pays.

Le 17 septembre, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, a reçu à Luxembourg Monsieur Steingrimur Hermansson, Ministre islandais des Transports, pour un échange de vues concernant les transports aériens.

Le 26 septembre, Monsieur Siddhi Savetsila, Ministre des Affaires étrangères de Thaïlande, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil des Communautés Européennes. Les entretiens ont porté notamment sur le problème cambodgien. Le même jour, Monsieur Eduardo Punset, Ministre espagnol chargé des relations avec les Communautés Européennes, a été reçu à Luxembourg par Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Le 17 octobre, Monsieur B. E. Talboys, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande a effectué une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Camille Ney, Ministre de l'agriculture.

Le 20 octobre, Monsieur Q.T.J. Masire, Président de la République du Botswana, accompagné de Monsieur Mogwe, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Mmusi, Ministre des Finances et de la planification du développement, a fait une visite à Luxembourg. Le programme de la visite prévoyait une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc et des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Le 23 octobre, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Peter Veress, Ministre du Commerce extérieur de Hongrie.

Du 29 au 31 octobre, une délégation de l'Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Etranger, sous la présidence de Monsieur Wang Bing-nan, a fait une visite à Luxembourg. Au cours de son séjour, la délégation a été reçue en audience par son Altesse Royale le Grand-Duc et a eu des entrevues avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Monsieur Vic Abens, Bourgmestre de Vianden. La délégation a en outre visité les usines d'Arbed, la centrale Hydroélectrique de l'Our, la ville de Vianden et l'Agrocenter à Mersch.

Visites à l'étranger

Le 2 juillet 1980, Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Energie, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à l'Economie, ont pris part à Bruxelles à une réunion des Ministres des Affaires économiques et de l'Energie et du Commerce extérieur des pays du Benelux. Au cours d'une réunion commune, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les possibilités de coopération dans les pays du Benelux en matière d'exportation. Les Ministres des Affaires économiques et de l'Energie se sont ensuite concertés sur la coopération en matière de politique énergétique et de politique industrielle en général. De leur côté, les Ministres du Commerce extérieur ont examiné un certain nombre de questions de politique commerciale.

Le 2 juillet, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, accompagné de Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Energie, et de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a eu à Bruxelles des entretiens avec Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes, et Messieurs Guido Brunner et Lorenzo Natali, membres de la Commission. Les entretiens ont porté sur divers aspects de la politique communautaire de l'énergie. Il a été procédé à un échange de vues sur les dispositions du traité Euratom en rapport avec la construction de centrales nucléaires notamment dans les régions frontalières.

Le 4 août 1980, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, a eu à Bruxelles une entrevue avec Monsieur Guy Spitaels, Vice-Premier Ministre et Ministre des Communications de Belgique. Les entretiens ont notamment porté sur le problème du maintien et de la modernisation de la ligne de chemin de fer Luxembourg-Liège.

Le 8 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, a présenté devant le Parlement Européen réuni en session plénière à Strasbourg le programme de la présidence luxembourgeoise pour le deuxième semestre 1980.

Le 15 juillet, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, s'est rendu à Bonn où il a eu des entretiens politiques avec le Chancelier fédéral, Monsieur Helmut Schmidt. Les entretiens ont porté notamment sur les relations Est-Ouest, la mission d'information des Communautés européennes au Moyen-Orient et le Système Monétaire Européen. En ce qui concerne les problèmes bilatéraux, le Chancelier fédéral et le Président du Gouvernement luxembourgeois ont évoqué les thèmes suivants: la centrale nucléaire de Cattenom, les émissions par satellite de RTL et le problème des enrôlés de Force.

Le 18 juillet, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a eu à Belgrade des entretiens avec Monsieur Josip Vrhovec, Ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie. Les entretiens ont porté sur la coopération entre les deux pays

ainsi que les préparatifs de la conférence de Madrid sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

Le 28 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, et Monsieur Wilhelm Haferkamp, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, ont signé à Bucarest au nom des Communautés Européennes un Accord entre la CEE et la Roumanie sur le commerce de produits industriels et un Accord relatif à la création d'une commission mixte Roumanie-CEE. Du côté de la Roumanie les accords ont été signés par Monsieur Cornel Burtica, Vice-Premier Ministre, Ministre du Commerce extérieur et de la coopération économique internationale.

Suite à la déclaration sur le Moyen-Orient du Conseil Européen des 12 et 13 juin 1980 à Venise, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des Communautés Européennes et de la coopération politique européenne, a entamé à partir du 29 juillet 1980 une mission de contact avec les responsables dans les pays concernés par le conflit israélo-arabe en vue de réunir les éléments qui permettront à la Communauté de décider s'il y a lieu de prendre une initiative au Moyen-Orient. Cette mission a mené Monsieur Thorn les 29 et 30 juillet en Tunisie, les 31 juillet et 1^{er} août en Israël, les 4 et 5 août au Liban, les 6 et 7 août en Syrie, du 7 au 10 août en Jordanie, le 19 août au Koweït, le 20 août en Irak, le 23 août en Arabie Saoudite et les 30 et 31 août en Egypte.

Mentionnons encore que Monsieur Gaston Thorn a rencontré Monsieur Bruno Kreisky, Chancelier fédéral d'Autriche, le 10 août à Palma de Majorque et qu'il a eu les 21 et 22 août à Chypre des entretiens avec les représentants des communautés grecque et turque de l'île.

A trois reprises, Monsieur Gaston Thorn a exposé la position des Communautés Européennes devant les Nations Unies à New York: le 24 juillet lors de l'assemblée générale extraordinaire sur la question palestinienne, le 26 août lors de la 11^e session extraordinaire consacrée aux problèmes du développement et le 23 septembre lors de l'ouverture de la 35^e Assemblée générale ordinaire (Bulletin spécial octobre 80).

Du 6 au 14 septembre, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, a séjourné en Grèce à l'invitation du Gouvernement grec. Au cours de son séjour il a eu des entretiens avec Monsieur Constantin Caramanlis, Président de la République Hellénique, Monsieur Constantin Mitsotakis, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Georges Kontogeorgis, Ministre chargé des relations avec les Communautés Européennes.

Les 29 et 30 septembre, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, a séjourné une seconde fois en Israël, dans le cadre de

sa mission d'information au Moyen-Orient. Il a eu des entretiens avec Monsieur Menahem Begin, Premier Ministre israélien, ainsi qu'avec les maires et d'autres notables palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.

Du 30 septembre au 3 octobre a eu lieu à Washington l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, précédée le 28 septembre d'une réunion du Comité Intérimaire et le 29 septembre d'une réunion du Comité de Développement. Le Luxembourg fut représenté à ces réunions par Monsieur Pierre Werner, Gouverneur du Luxembourg au FMI, Monsieur Ernest Mühlen, Gouverneur du Luxembourg à la Banque Mondiale, Monsieur Pierre Jaans, Vice-Gouverneur au FMI, et Monsieur Raymond Kirsch, Vice-Gouverneur à la BIRD. Comme le Luxembourg assumait la présidence du Conseil des Communautés Européennes pendant le deuxième semestre de 1980, Monsieur Pierre Werner prononça à cette assemblée annuelle un discours au nom des pays membres de la Communauté (bulletin spécial octobre 1980). Lors de son séjour aux Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a rencontré le Secrétaire au Département d'Etat, Monsieur Edmund Muskie, pour un entretien sur les problèmes de l'actualité internationale dans la perspective des relations entre les Etats-Unis et les pays des Communautés Européennes. Parmi les problèmes bilatéraux américano-luxembourgeois, Monsieur Werner a particulièrement insisté sur une clarification du problème de l'accord aérien.

Le 1^{er} octobre, Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail, a participé à Belgrade aux travaux de la 21^e Conférence générale de l'Unesco.

Du 9 au 12 octobre, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, a fait une visite officielle au Japon. Le programme de cette visite comprenait une audience auprès de Sa Majesté l'Empereur du Japon, des entretiens avec Monsieur Zenko Suzuki, Premier Ministre japonais, Monsieur Masayoshi Ito, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Michio Watanabe, Ministre des Finances, Monsieur Rokusuke Tanaka, Ministre du Commerce et de l'Industrie ainsi qu'avec des représentants de Keidanren, la Fédération des Industriels du Japon.

En sa qualité de président du Conseil des Communautés Européennes et de président désigné de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Gaston Thorn a effectué en octobre des visites dans les capitales des pays de la Communauté. Le 6 octobre Monsieur Thorn a eu à Paris des entretiens avec Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française, Monsieur Raymond Barre, Premier Ministre, et Monsieur Jean François-Poncet, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 21 octobre il a eu à Bruxelles des entretiens avec Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre

belge, et avec Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 22 octobre, Monsieur Thorn a rencontré à La Haye Monsieur A. A. M. Van Agt, Premier Ministre néerlandais, et Monsieur Ch. A. Van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 27 octobre, Monsieur Thorn s'est rendu à Londres pour des entretiens avec Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre britannique, Lord Carrington, Ministre des Affaires Etrangères et Sir Geoffrey Howe, Chancelier de L'Echiquier.

Le 28 octobre, Monsieur Thorn a eu à Dublin des entretiens avec Monsieur Charles J. Haughey, Premier Ministre irlandais, et Monsieur Brian J. Lenihan, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 29 octobre, Monsieur Thorn a eu à Copenhague des entretiens avec Monsieur Anker Jorgensen, Premier Ministre danois, et Monsieur Kjeld Ole- sen, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 23 octobre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, accompagné de Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, a eu à Paris des entretiens avec Monsieur Raymond Barre, Premier Ministre français, en vue de la préparation du Sommet européen les 1^{er} et 2 décembre à Luxembourg.

Réunions et Congrès

Le 2 juillet a eu lieu à Luxembourg un symposium international sur le rôle du médecin dans l'éducation pour la santé. Ce symposium, organisé par la Commission des Communautés européennes, la Fédération internationale d'hygiène, de médecine préventive et de médecine sociale et par l'Union internationale d'éducation pour la santé, était présidée par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé.

Le 3 juillet les Ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne se sont réunis à Luxembourg à l'initiative de Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et en étroite collaboration avec le président en exercice du Conseil des Communautés européennes, Monsieur Gaston Thorn. Au cours de cette réunion, les ministres ont entendu un rapport de Monsieur Genscher sur les résultats de la visite officielle du Chancelier fédéral, Monsieur Helmut Schmidt, en Union soviétique et ont procédé à un large tour d'horizon de la situation internationale.

Le 21 juillet s'est tenue à Luxembourg une session du Conseil des Communautés européennes dans sa composition Pêche sous la présidence de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Le 22 juillet s'est tenue à Luxembourg une session du Conseil des Communautés européennes dans sa composition Agriculture sous la présidence de Mon-

sieur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts.

Le 12 septembre le Comité consultatif CECA a tenu à Luxembourg une session ordinaire consacrée en grande partie aux problèmes sidérurgiques.

Le 16 septembre a eu lieu à Luxembourg une réunion du groupe d'étude «Situation économique» du Comité Economique et Social de la Communauté Européenne, au cours de laquelle a été discuté l'avant-projet de rapport sur la situation économique au Grand-Duché de Luxembourg, présenté par Monsieur Jean Moulin, secrétaire général du Conseil Economique et Social luxembourgeois, en tant qu'expert du rapporteur, Monsieur Maurice Zinkin. A cette réunion ont pris part les représentants des principales organisations professionnelles luxembourgeoises, notamment la Fédération des Industriels luxembourgeois, le Groupement des Industries sidérurgiques luxembourgeoises, la Confédération du Commerce luxembourgeois, la Fédération des Artisans, la Centrale Paysanne, la Viticulture, la Confédération syndicale indépendante-Luxembourg, la Confédération luxembourgeoise des Syndicats chrétiens, la Fédération des Employés Privés, la Confédération générale de la Fonction publique, la Confédération générale du Travail, l'Association des Banques et Banquiers et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs.

Les 20 et 21 septembre s'est tenue à Mullerthal une réunion informelle des Ministres des Finances des Communautés Européennes, sous la présidence de Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances. Au cours de cette réunion les ministres ont eu un échange de vues sur les problèmes monétaires communautaires et internationaux, en prévision notamment de l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

Du 24 au 26 septembre 1980 une conférence internationale sur le thème: Le pari de l'acier dans la construction a été organisée à Luxembourg par la Commission des Communautés Européennes, en collaboration avec les centres d'information de l'acier de la Communauté. Le discours d'ouverture de la Conférence a été prononcé par Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Energie.

Du 24 au 26 septembre s'est déroulée à Luxembourg la cinquième session annuelle de l'Assemblée consultative ACP-CEE sous la présidence de Madame Simone Veil, président du Parlement européen, et de Monsieur Tandeng Muna, président de l'Assemblée nationale du Cameroun. La réunion a été consacrée notamment à la discussion du rapport de Madame Focke sur l'analyse des résultats de la convention de Lomé I dans la perspective de Lomé II. Outre une résolution sur ce rapport, l'assemblée a adopté six autres résolutions: sur la Zimbabwe, la pêche, le cacao, la situation en Afrique australe, les travailleurs migrants ACP et la réforme du règlement intérieur de l'Assemblée consultative. Lors de la sé-

ance d'ouverture des discours furent prononcés par Madame Simone Veil, président du Parlement européen, Monsieur Léon Bollendorff, président de la Chambre des Députés, Madame Colette Flesch, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Tandeng Muna, Président de l'assemblée nationale du Cameroun.

Du 30 septembre au 1^{er} octobre a eu lieu à Luxembourg un symposium européen sur le rôle des banquiers dans l'innovation industrielle organisé conjointement par la Commission des Communautés Européennes et par l'Association européenne du marketing financier (EFMA).

Au cours du mois d'octobre, le Conseil des Communautés Européennes a tenu 7 sessions à Luxembourg, à savoir: le 7 octobre dans sa composition Affaires étrangères, le 14 octobre dans sa composition Agriculture, le 20 octobre dans sa composition Economie/Finances, la session du 27 octobre était consacrée aux questions fiscales, la session du 28 octobre aux problèmes concernant la pêche et les sessions spéciales des 25 et 30 octobre étaient consacrées notamment au problème de l'application de l'article 58 du traité CECA sur l'instauration d'un régime de quotas de production pour la sidérurgie communautaire.

Le 7 octobre, le Conseil de coopération CEE-Israël s'est réuni à Luxembourg. La délégation israélienne était conduite par Monsieur Itzhak Shamir, Ministre des Affaires Etrangères, et celle de la Communauté par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Président en exercice du Conseil des CE.

Les 13 et 14 octobre, les ministres de l'Agriculture des Communautés européennes se sont réunis en session informelle à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture, à l'occasion de la réunion tenue les mêmes jours par le Comité Spécial Agriculture. Les discussions ont porté sur l'avenir de la politique agricole commune, son financement ainsi que sur les prix agricoles de la prochaine campagne. Au cours de leur séjour à Luxembourg, les ministres et secrétaires d'Etat ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et ils ont visité l'Agrocenter à Mersch et l'Institut Viti-Vinicole à Remich.

Le 16 octobre, le Comité consultatif CECA a tenu une session extraordinaire à Luxembourg consacrée à l'examen des propositions de la Commission des Communautés européennes tendant à instaurer un régime de quotas de production dans la sidérurgie européenne.

Le 18 octobre, a eu lieu à Luxembourg l'Assemblée de la Commission des Droits de l'Homme et de sa Fondation suisse pour la protection de la santé et de l'environnement. L'assemblée a été ouverte par Madame Ch. René Cassin et la conférence de clôture a été faite par Monsieur Maxime Joinville Ennezat,

Président de la Commission des Droits de l'Homme et Président de la Fondation.

Une réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères des Communautés Européennes a eu lieu à Echternach les 25 et 26 octobre, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes. Pour la première fois, le ministre des Affaires étrangères grec a participé, en qualité d'observateur, à cette réunion. Les sujets abordés au cours de la réunion concernaient à la fois des problèmes communautaires et d'autres relevant de la coopération politique. Au nombre des premiers ont figuré les relations entre les institutions européennes, le budget des Communautés pour 1981. Les principaux points relevant de la coopération politique ont été: la mission d'information de Monsieur Thorn au Moyen-Orient, la question des otages américains en Iran, le conflit entre l'Irak et l'Iran, le dialogue euro-arabe, les rapports Est-Ouest dans le cadre de la CSCE.

Relations internationales

Le 7 juillet a eu lieu à Luxembourg l'échange des instruments de ratification de la Deuxième Convention complémentaire à la Convention du 21 décembre 1971 entre le Luxembourg et l'Autriche sur la sécurité sociale, signée à Vienne le 9 octobre 1978.

Le 5 août 1980, le Ministère des Affaires étrangères a publié le communiqué suivant:

Le Gouvernement luxembourgeois regrette l'adoption par le Parlement israélien de la loi modifiant le statut de Jérusalem. Il considère en effet que toute action unilatérale en vue de changer le statut de cette ville est contraire au droit international et aux résolutions de l'ONU. Dans leur déclaration faite à Venise par le Conseil européen le 13 juin 1980, les Neuf reconnaissent le rôle particulièrement important que la question de Jérusalem revêt pour toutes les parties en cause et aux vues du Gouvernement luxembourgeois le statut final de la ville de Jérusalem ne peut être défini que dans le cadre d'une négociation pour une paix juste et globale au Proche-Orient telle que le prévoit la résolution 242 du Conseil de Sécurité.

Le 15 septembre 1980, le communiqué suivant a été publié par le Ministère des Affaires Etrangères: Désireux de renforcer les relations amicales entre le peuple luxembourgeois et le peuple omanais, les Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Sultanat d'Oman ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'ambassadeurs à partir du 15 septembre 1980.

Le 13 octobre 1980 a eu lieu à Luxembourg l'échange des instruments de ratification du Troisième Protocole, signé à Bruxelles le 29 novembre 1978, portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision, signé à Bruxelles, le 29 jan-

vier 1963. L'échange a été effectué du côté belge par Monsieur Roger Prues, Ambassadeur de Belgique, et du côté luxembourgeois par Monsieur Paul Helming, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Le 28 octobre, le Ministère des Affaires Etrangères a publié le communiqué suivant: Dans le but de resserrer les liens d'amitié et de coopération qui existent si heureusement entre leurs deux pays, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Malawi ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades.

Le 28 octobre 1980 un Accord culturel a été signé à Bonn entre la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg. Du côté allemand l'accord a été signé par Monsieur Hans Werner Lautenschlager, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères, et du côté luxembourgeois par Monsieur Georges Heisbourg, Ambassadeur à Bonn.

Divers

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé au 1^{er} septembre 1980 la cote d'échéance de 321,92 points. Les taux des salaires et traitements étaient donc à adapter avec effet au 1^{er} septembre à la cote d'application de 326,73 points. Les taux du salaire social minimum ont été revalorisés comme suit: taux mensuel des travailleurs adultes: 19.614 francs (6.003 francs à la cote 100), taux horaire: 113,40 fr.

Au 30 septembre 1980 la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne du Grand-Duché s'est élevée à 3.742 milliards de francs contre 3.721 milliards de francs au 31 août 1980, ce qui représente une augmentation mensuelle de 0,6%. Par rapport au 31 décembre 1979 l'augmentation a été de 15% et par rapport au 30 septembre 1979 de 23,3%. Le nombre des établissements bancaires et d'épargne pris en considération était de 111. Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé au 30 septembre 1980 à 101,64 milliards de francs, contre 96,41 milliards le mois précédent. L'augmentation par rapport au 31 décembre 1979 est de 18,78%. Le nombre de fonds pris en considération était de 75.

A la fin de ses études à l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales à Genève, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a obtenu le 17 octobre 1980 la licence ès sciences politiques (études internationales) de l'Université de Genève.

Le 9 juillet, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé, a représenté le gouvernement aux funérailles de l'ancien Premier Ministre du Japon, Monsieur Ohira. Il était porteur d'un message de condoléances du Président du Conseil des Ministres de la Communauté européenne au nom des neuf pays membres. Voici le texte de ce message:

Message des Neuf

à l'occasion des Funérailles du Président Ohira

En ma qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres de la Communauté Européenne, j'ai la triste mission d'exprimer au Gouvernement et au peuple du Japon les condoléances les plus sincères à l'occasion de la disparition tragique du grand homme d'Etat qu'était le regretté Premier Ministre Ohira. Avec lui nous quitte une personnalité qui a marqué profondément les destins du Japon et du monde entier. Elu pour la première fois à la diète nationale en 1952, il occupait par la suite plusieurs postes de ministre très importants, notamment ceux de Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Industrie et des Finances avant d'accéder finalement en 1978 à la présidence du Gouvernement.

Grâce à sa grande expérience et son ardeur inlassable, il a été un des artisans du redressement économique et politique de son pays après la deuxième guerre mondiale.

Par sa prudence, sa persévérance admirable et sa clairvoyance il a contribué à faire du Japon un facteur stabilisateur en Asie et dans le Monde. Dans le domaine économique le président Ohira était conscient des grands dangers qu'a engendrés la crise économique et il nous mettait constamment en garde devant tout retour au protectionnisme en optant vigoureusement pour le maintien de l'ouverture des marchés. Ce crédo économique ne lui faisait quand même jamais perdre de vue les problèmes toujours croissants du Tiers Monde et sa mémorable intervention à la session de la CNUCED à Manille n'en est qu'un témoignage.

Cet homme aux qualités remarquables a surtout œuvré en faveur d'une plus étroite coopération avec les pays occidentaux en soulignant à tout moment les liens et les attaches qui unissent nos pays à la grande Nation Japonaise. Ses initiatives politiques ont donné des impulsions nouvelles à la solidarité internationale qui a connu une cohérence jamais réalisée en temps de paix.

Par son action infatigable à l'échelle mondiale pour le dialogue entre tous les peuples et pour la paix, Monsieur Ohira a mérité la haute estime de la famille des Nations. Nous lui garderons un souvenir ému et respectueux.

Chambre des Députés

Mois de juillet

1^{er} juillet: 68^e séance publique. — Hommage à la mémoire de M. Marcel Fischbach, ancien député. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Organisation des travaux parlementaires. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2381 portant modification de la loi du 20 juin 1977 ayant pour objet 1. d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge; 2. de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance. Lecture du texte du projet de loi. Fin. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2295 autorisant la construction d'un centre d'éducation différenciée pour enfants mentalement handicapés à Warken/Ettelbruck, l'équipement des locaux et l'aménagement des alentours. Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale.

2 juillet: 69^e séance publique. — Question à l'ordre du jour. — Projet de loi 2387 autorisant le Gouvernement à procéder à l'agrandissement du lycée technique Nic. Biever à Dudelange et à l'équipement des nouveaux locaux. Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2295 autorisant la construction d'un centre d'éducation différenciée pour enfants mentalement handicapés à Warken/Ettelbruck, l'équipement des locaux et l'aménagement des alentours. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2385 portant approbation: de la Deuxième Convention ACP-CEE, signée à Lomé, le 31 octobre 1979; de l'Acte final; de l'échange de lettres relatif à la viande bovine ACP; de l'Accord relatif aux produits relevant de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier; de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la Deuxième Convention ACP-CEE de Lomé, signée à Bruxelles, le 20 novembre 1979; de l'Accord interne de 1979 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé à Bruxelles, le 20 novembre 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi 1853 portant modification de l'article 32^{bis} de la loi communale du 24 février 1843 sur les jetons de présence pouvant être accordés aux membres des conseils communaux et de leurs commissions. Rapport de la Commission des Affaires communales. Discussion générale.

3 juillet: 70^e séance publique. — Question à l'ordre du jour. — Proposition de loi 1853 portant modification de l'article 32^{bis} de la loi communale du 24 février 1843 sur les jetons de présence pouvant être accordés aux membres des conseils communaux et de leurs commissions. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2396 complétant l'article 1^{er} (al. 2) de la loi du 9 août 1971 concernant l'exécution et la sanction des décisions et des directives ainsi que la sanction des règlements des Communautés Européennes en matière économique, technique, agricole, forestière, sociale et en matière de transports. Première lecture. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Renvoi au Conseil d'Etat. — Projet de loi 2150 pris en exécution de la Convention internationale de New York du 7 mars 1966 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 1818 relatif à l'inscription des testaments. Seconde lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture des articles amendés. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi 2401 modifiant la loi du 20 juin 1972 portant organisation des cadres du personnel de la Chambre des Comptes. Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2409 portant modification de l'article 17, paragraphe 1, alinéa final, de la loi modifiée du 7 août 1912 concernant la création d'une Caisse de prévoyance pour les fonctionnaires et employés des communes et établissements publics, placés sous la surveillance des communes. Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2417 portant modification de l'article 1^{er} de la loi du 25 août 1978 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière. Rapport de la Commission de l'Economie et des Classes moyennes. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motion. — Projet de loi 2415 autorisant

l'aliénation, par voie d'échange, d'un immeuble domanial situé à Mertzig. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2369 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le fonds national de solidarité. Rapport de la Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motions.

10 juillet: 71^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Question à l'ordre du jour. — Demandes en naturalisation. — Demande en levée de l'immunité parlementaire de l'honorable M. Benny Berg. — Liste de 3 candidats pour un poste vacant de Conseiller d'Etat. — Octroi du titre honorifique de leur fonction à des anciens députés. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2418 autorisant le Gouvernement à procéder à l'aménagement général du plateau du St. Esprit à Luxembourg et de ses abords; — à la construction d'un nouveau bâtiment pour la Chambre des Députés au plateau du St. Esprit et à l'équipement des nouveaux locaux; — à la construction d'un parking public souterrain; — à l'extension en souterrain du bâtiment des Archives de l'Etat. Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale.

11 juillet: 72^e séance publique. — Communication. — Projet de loi 2418 autorisant le Gouvernement à procéder à l'aménagement général du plateau du St. Esprit et de ses abords; à la construction d'un nouveau bâtiment pour la Chambre des Députés au pla-

teau du St. Esprit et à l'équipement des nouveaux locaux; à la construction d'un parking souterrain; à l'extension en souterrain du bâtiment des Archives de l'Etat. Discussion générale. Suite. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2411 autorisant le Gouvernement à procéder à une seconde extension du nouvel établissement pénitentiaire à Schrassig. Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Procédure budgétaire. Adoption des propositions de la Commission de Travail. — Projets de loi 2187 et 2384 portant règlement des comptes généraux des exercices 1976 et 1977. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte des projets de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2391 déterminant les conditions et les modalités à l'effet de majorer les pensions de certains bénéficiaires de pension ne remplissant pas les conditions prévues pour l'obtention des pensions minima inscrites dans les différents régimes de pension contributifs. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2417 portant modification de l'article 1^{er} de la loi du 25 août 1978 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière. Motion. — Communication.

Mois d'octobre

14 octobre: séance d'ouverture. — Ouverture de la session. — Assermentation de M. Nic. Birtz. — Allocution de M. le Doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution du Président élu. — Constitution des commissions parlementaires. — Dépôt de plusieurs projets de loi.

15 octobre: 2^e séance publique. — Hommage à la mémoire de feu M. Joseph Hauptert. — Communication. — Dépôt de plusieurs propositions de loi. — Questions d'ordre du jour. — Questions au Gouvernement. — Question préjudicielle. — Projet de loi 2421 complétant l'article 1^{er} de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat, modifiée par la loi du 26 juillet 1972. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2374 sur les attachés de justice. Seconde lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2425 portant modification de

l'article 1^{er}, 3^o de la loi modifiée du 25 juillet 1977 remplaçant la loi du 22 avril 1974 concernant les emplois des carrières moyennes du rédacteur et du technicien diplômé dans les administrations de l'Etat. Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

21 octobre: 3^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2396 complétant l'article 1^{er} (al. 2) de la loi du 9 août 1971 concernant l'exécution et la sanction des décisions et des directives ainsi que la sanction des règlements des Communautés Européennes en matière économique, technique, agricole, forestière, sociale et en matière de transports. Seconde lecture. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2399 portant approbation du Protocole portant modification du Protocole additionnel du 6 juillet 1970 à la Convention in-

ternationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne «Eurocontrol», signé à Bruxelles, le 21 novembre 1978. Rapport de la Commission des Transports et de l'Energie. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2393 portant changement des limites entre les communes de Mamer et de Kehlen. Rapport de la Commission des Affaires communales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2421 complétant l'article I^{er} de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat, modifiée par la loi du 26 juillet 1972. Motion. — Projet de loi 2417 portant modification de l'article I^{er} de la loi du 25 août 1978 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière. Motion. — Demandes en naturalisation.

22 octobre: 4^e séance publique. — Lecture de deux propositions de loi. — Communications. — Dépôt d'une proposition de loi. — Communications. — Dépôt d'une proposition de loi. — Interpellation de M. René Van den Bulcke sur la politique de l'épargne pratiquée par la Caisse d'Epargne de l'Etat faisant également fonction de Banque de l'Etat. Motions.

23 octobre: 5^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. Déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement. — Interpellation de M. Willy Dondelinger au sujet de l'application et de l'interprétation des arti-

cles 235–258 (des pénalités) de la loi électorale luxembourgeoise. Motions.

28 octobre: 6^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement.

29 octobre: 7^e séance publique. — Communications. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement.

30 octobre : 8^e séance publique. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement (Fin). — Projet de loi 2426 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'augmentation de la quote-part du Luxembourg au Fonds Monétaire International, à la souscription de parts à l'augmentation générale et à l'augmentation supplémentaire du capital social autorisé de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, ainsi qu'à l'adhésion à la sixième reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. - Projet de loi 2419 modifiant et complétant la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un Fonds des Routes, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 29 août 1972 et du 22 juin 1979. Rapport de la Commission des Travaux Publics. Discussion générale.

